

L'EXPANSION INDUSTRIELLE

EN MARCHE

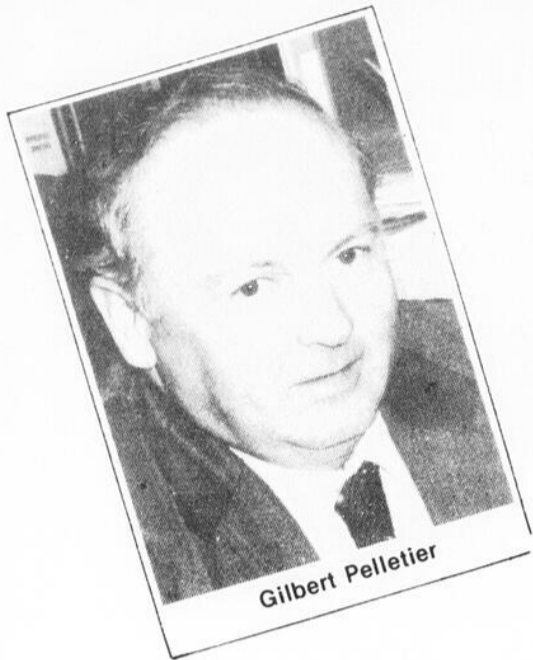
à
Rivière-du-Loup

**OUVERTURE
OFFICIELLE
LE 30 JUIN 1978**

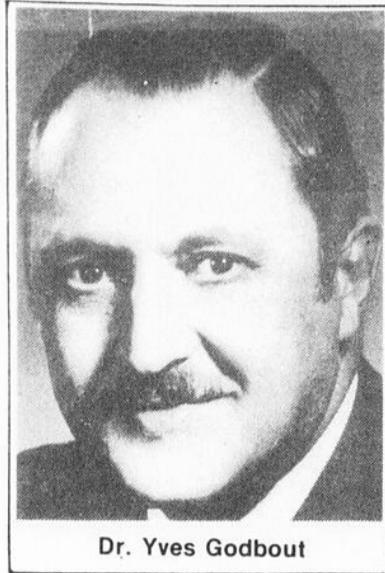


Un document historique. Il relate les amorces du développement industriel de Rivière-du-Loup. Conservez-le.

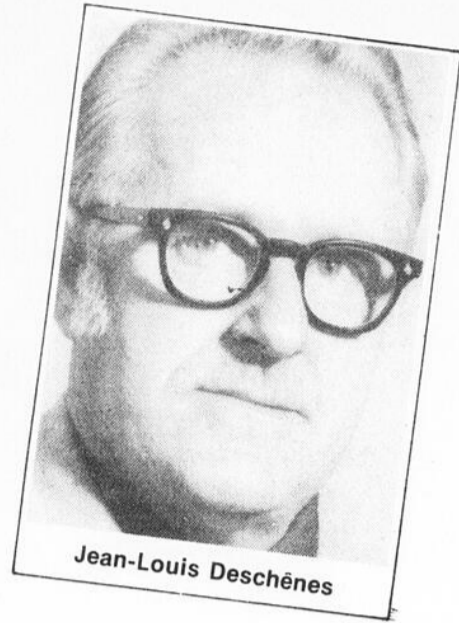
Le St-Laurent - 1978



Gilbert Pelletier



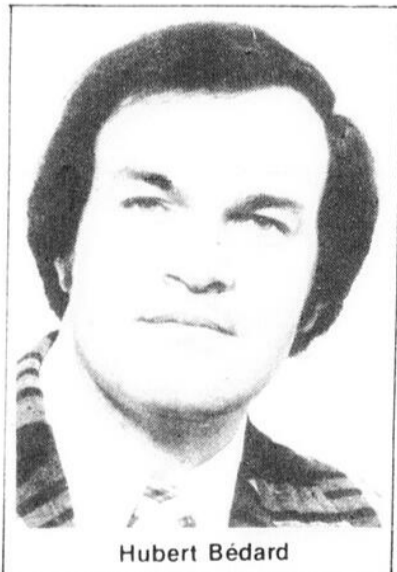
Dr. Yves Godbout



Jean-Louis Deschênes



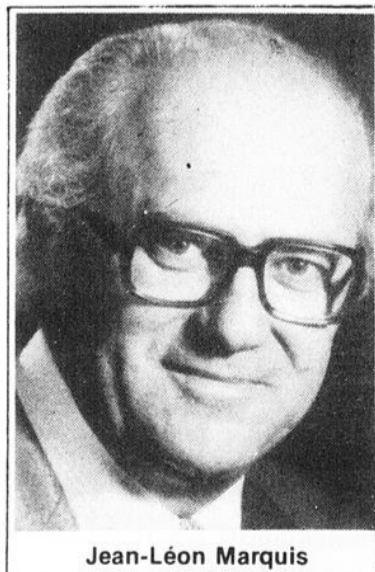
Une réussite collective,
gage d'un avenir meilleur!



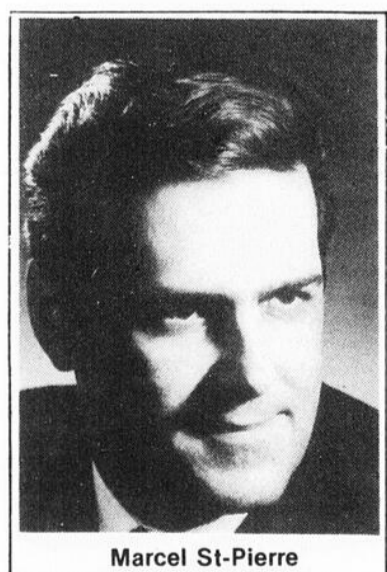
Hubert Bédard



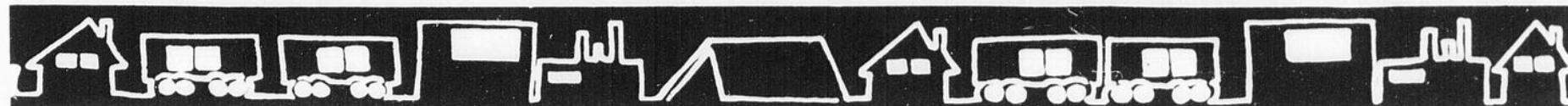
Guy Daigle.



Jean-Léon Marquis



Marcel St-Pierre



Avec le Parc industriel, Rivière-du-Loup à l'aube d'un jour nouveau

L'inauguration du Parc Industriel de la Cité de Rivière-du-Loup marque une étape importante dans le long cheminement d'un rêve que caressait le Conseil Municipal de la Cité depuis le début des années '60.

Cependant, ce rêve commença à se concrétiser avec la formation de la commission conjointe d'urbanisme, fondée le 20 mai 1969. Cette commission présidée par M. François Côté et dont le secrétaire était l'ingénieur municipal, Jean-Yves Bourgoïn, s'était donnée pour tâche d'asseoir à une même table, les représentants des municipalités environnantes dans le but d'en arriver à un développement rapide et harmonieux du territoire pour le mieux être de la population.

Après quelques réunions ardues, la commission commença à travailler sérieusement et en analysant les études effectuées par le BAEQ, la conclusion la plus évidente était que le développement du territoire devait passer par l'industrialisation.

A ce stade, la commission se fixa deux tâches précises à réaliser à court terme, soit:
1e-La réalisation d'un Parc Industriel intermunicipal.
2e-La création d'un commissariat industriel avec l'engagement d'un commissaire.

La commission conjointe d'urbanisme chargea le service technique de la Cité avec l'aide de la section d'urbanisme du Ministère des Affaires Municipales de déterminer un site possible pour l'établissement d'un Parc Industriel dans la région de Rivière-du-Loup.

Différentes firmes de spécialistes furent engagées pour faire les études appropriées, comme la capacité portante des sols, le drainage, les différentes formations composant le sous-sol, etc...

Une analyse des possibilités d'industrialisation de la région établit que le parc envisagé devait avoir une vocation pour la petite entreprise de préférence et que dans cette optique, l'industrie lourde s'il y a eu lieu serait établie dans le futur parc de Cacouna.

A ce moment, l'office de développement de l'est du Québec (ODEQ) commençait à distribuer les \$258,000,000 prévus initialement pour le développement du Bas St-Laurent et la Gaspésie et des fonds considérables étaient consentis pour les parcs industriels, ce à quoi les Conseils Municipaux étaient très sensibilisés.

Après avoir effectué les études assez poussées et les vérifications nécessaires, en plus d'avoir établi les critères de base à la localisation d'un Parc Industriel, quatre sites furent proposés à la Commission conjointe d'urbanisme par le Comité technique.

De ces quatre sites, après en avoir analysé les divers avantages et inconvénients de chacun, il en ressortit très clairement que la localisation du Chemin des Raymond était la plus avantageuse et après des discussions vives et parfois orageuses entre les membres, l'adoption officielle se fit au début de l'année 1970.

Le service technique de la Cité prépara alors en coopération toujours avec l'urbaniste du Ministère

des Affaires Municipales, M. François Guignard, les plans préliminaires d'aménagement ainsi que les estimés du coût de réalisation.

Concurremment, une entente entre les municipalités qui avaient accepté de faire partie du projet, soit Rivière-du-Loup, St-Patrice, St-Antoine, Notre-Dame-du-Portage, St-Arsène, Cacouna Village, Cacouna Paroisse, St-Epiphanie étaient en négociation et chacune d'elle avait accepté de défrayer sa part des coûts non subventionnés par l'adoption d'un règlement d'emprunt individuel. A l'automne 1970, les appels d'offres étaient lancés pour la réalisation de la première phase des travaux d'infrastructure. Il semble cependant, qu'à ce moment, la population n'était pas prête à accepter ces réalisations qui représentaient tout de même des changements importants dans l'évolution du milieu et alors même que les travaux devaient débuter, un petit groupe de gens pourtant bien intentionné, mais ne saisissant pas le sens profond et la nécessité de ce parc, organisa une opposition très forte au projet et une pétition signée en quelques jours par 5641 personnes manifestèrent sa désapprobation.

Devant une telle opposition, certaines municipalités parmi les moins convaincues, décident de reviser leur participation ce qui amena l'ensemble du projet à être remis en question et laissé en suspens temporairement, quitte à le reprendre lorsque la conjoncture serait meilleure. La commission elle-même suite à cet échec décida d'abandonner son travail.

Le 14 novembre 1972 la commission industrielle de la Cité de Rivière-du-Loup, dont M. Jean-Léon Marquis était le président, se réunissait à l'Hôtel de Ville en présence de représentants du Ministère de l'Industrie et du Commerce et de membres de Conseils Municipaux de la région en vue de



M. Jean-Yves Bourgoïn, ingénieur responsable de l'aménagement du parc industriel.

jetter les bases d'une commission industrielle régionale.

Par la suite chacune des municipalités de Rivière-du-Loup, St-Georges de Cacouna paroisse, St-Georges de Cacouna village, St-Patrice et Notre-Dame-du-Portage adoptait en concurrence une entente pour la promotion industrielle de la zone de Rivière-du-Loup. L'on reprenait la tâche à l'endroit qu'avait laissé la commission conjointe d'urbanisme.

Entre-temps, la population ayant constatée que le développement industriel était complètement nul, elle sentait que l'on devait passer à l'action si l'on voulait survivre; c'est pourquoi il fut beaucoup plus facile d'en faire accepter l'idée de l'établissement d'un parc industriel.

La nouvelle commission industrielle reprit le projet initial mais le jugeant trop modeste, elle effectua les plans d'aménagement de 404 acres supplémentaires aux 101 acres déjà prévus.

En octobre 1974, la Cité procédait à de nouvelles appels d'offres pour les travaux d'infrastructure de la première phase.

La Firme P.E.B. Ltée obtint le contrat d'aqueduc et d'égoût pour un montant de \$1,200,000.00. Par la suite, le service technique de la Cité procéda à l'élaboration des plans de voirie, éclairage de rue et électricité.

Les contrats suivant furent octroyés:

Forme de rue, trottoirs et chaînes Pilote, \$580,000.00; Bordure et trottoir: Pilote et Frères, \$114,000.00; Pavage: Phiberger Construction, \$275,000.00; Électricité: Cité de Rivière-du-Loup, \$117,000.00.

La surveillance des travaux fut exécutée par le personnel du service technique de la Cité sous la direction de M. Robert Plourde.

Actuellement les plans de construction de la voie ferrée devant desservir le parc sont en réalisation et les travaux devraient être terminés à l'automne 1979.

Ces quelques lignes résument brièvement les principales étapes de la réalisation du projet du parc industriel mais ne rendent cependant pas justice aux pionniers de la première heure et qui ont accompli un travail immense, et pour n'en nommer que quelques-uns, soit François Côté, le Dr Yves Godbout maire de la Cité, Jean-Léon Marquis, Industriel, François Guignard du Ministère des Affaires Municipales de même que tous les représentants de ce ministère et de nombreux autres qui ont par leur effort été à la base de la réalisation que nous inaugurons aujourd'hui.

Jean-Yves Bourgoïn,
Ingénieur municipal



La première pelletée de terre au Parc Industriel, c'était en janvier 1975.



la corporation de promotion industrielle

de la région de Rivière-du-Loup

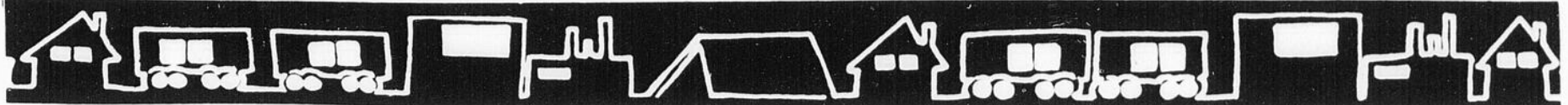
600, Lafontaine, C.P. 482, Rivière-du-Loup, Tél.: 862-1823



De gauche à droite, MM. Vital Simard, maire de Cacouna village, Adélaré Michaud, maire de Cacouna paroisse, Lucien Gagnon, maire de St-Patrice, Gilbert Pelletier, directeur, Gérard Landry, maire de Notre-Da-

me-du-Portage, André Joncas, commissaire industriel, Dr. Yves Godbout, maire de Rivière-du-Loup. Assis Gilbert Guay, secrétaire-trésorier, Dr. André Bourdeau, président, Maurice Soucy, vice-président.

**NOUS TOUCHONS
ENFIN AU BUT...**



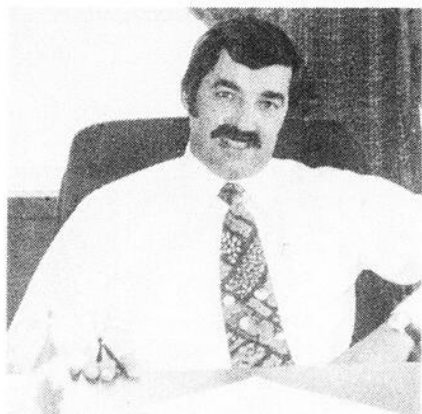
Le Parc industriel de la Cité de Rivière-du-Loup,

Au début, une idée, un rêve

1973 Les cinq municipalités de l'agglomération sont à se regrouper à l'intérieur de ce qui deviendra la Corporation de Promotion Industrielle de la Région de Rivière-du-Loup. Il s'agit de la Cité de Rivière-du-Loup et des municipalités de: Notre-Dame du Portage, St-Patrice, Cacouna-village et Cacouna-paroisse.

Tout au long des discussions préliminaires réapparaît la préoccupation des édiles municipaux et des chefs de file du milieu de se doter d'une structure permanente de développement économique et, entre autres, de donner à la région des espaces industriels convenables et bien situés de nature à favoriser l'expansion de nos industries et l'implantation de nouvelles entreprises dans la région.

C'est ainsi que le premier mandat confié au commissaire industriel fut celui de mettre tous les efforts requis en collaboration avec les



André Joncas, Commissaire industriel.

municipalités et la Cité pour l'implantation, dans les plus brefs délais, d'un parc industriel bien aménagé.

Facilités du Parc industriel

Propriétaire: Cité
Année d'ouverture: 1975
Topographie: surface plane
Superficie totale: 204,7 hectares
Superficie occupée: 10 hectares
Superficie desservie en services municipaux: 40,9 hectares
Nombre de terrains vendus: 9
Nombre d'établissements en place: 6
Capacité portante: 19,500 à 29,280 kg-m²
Desserte ferroviaire: Construction en 1979
Desserte routière: Blv. Alfred Fortin.
Aqueduc: 35 à 45cm, débit 510 à 710 li-s
Egout sanitaire: 30 à 60cm (diamètre)
Egout pluvial: 45 à 167cm. (diamètre)

1974. On procède à l'engagement d'urbanistes conseils: Gaston St-Pierre et Associés.

Ceux-ci examinent entr'autres:
a) le relevé finale de divers sites
b) la capacité portante des sols
c) la direction des vents
d) le coût des infrastructures
e) une courte pré-sélection industrielle
f) les industries en place
g) les zonages
h) les dimensions théoriques des terrains à vendre
i) les phases de réalisation
j) la voie d'accès (Alfred Fortin)
k) la voie de ceinture dans le but de mettre en valeur le parc tout entier
l) la nécessité et l'impact d'un tronçon ferroviaire, etc...

Entretemps, avec le consentement de la municipalité de St-Patrice et des propriétaires concernés, on procède à l'annexion à la Cité d'une partie du territoire de la municipalité de St-Patrice pour fins d'un parc industriel polyvalent.

Au cours de l'année 1974, la Cité de Rivière-du-Loup adopte un règlement d'emprunt de \$2,200,000. pour la mise en place du parc industriel. A cette date, seule une subvention de \$570,000. en provenance de l'O.D.E.Q. nous est acquise.

La Corporation de Promotion Industrielle fait, pendant cette période, des "pieds et des mains" pour que la Cité soit incluse dans la première Entente Canada-Q Québec sur les infrastructures industrielles.

1975 Hiver:
Levée de la première pelletée de terre marquant le début des travaux.

26 septembre:
La Caisse d'Entraide Economique K.R.T. présente à la Cité une offre d'achat pour 216,450 pi. 2 de terrain

Electricité: (tension) 26m4-Y 14,4-kv. (*)
Prix de vente du terrain: \$0.15pi2

(*) La Cité accorde une réduction de 10% du taux d'électricité pour les trois premières années d'opération à toute industrie manufacturière localisée dans le Parc industriel et créant plus de 10 emplois (règlement 663).

L'implantation du chemin de fer dans le Parc industriel nécessitera des investissements de \$562,700. En outre, dans le cadre de l'entente Canada-Québec, le Commissariat industriel de la Cité a projeté l'aménagement de la phase no. 2 (28 hectares) au coût d'environ 2,9 millions.



Les Pionniers de la Corporation de Promotion Industrielle. De gauche à droite, MM. Adélar Michaud, maire de Cacouna paroisse, Ange-Marie Beaulieu, ex-maire de Cacouna village, Gilbert Guay secrétaire, Dr. André Bourdeau, président, Lucien Gagnon, maire de St-Patrice, Dr. Yves Godbout, maire de Rivière-du-Loup, André Joncas, commissaire industriel.

pour la construction d'une Plaza industrielle. Heureuse initiative!

17 octobre:

A peine trois semaines après, c'est au tour de la Société Goscobec de décider de prendre une expansion considérable dans le parc. Elle offre à la Cité d'acquérir 182,212.1 pi. 2.

Le même jour, Fraserville Inc. offre à la Cité d'acquérir 121,557.2 pi. 2 de terrain dans le parc pour poursuivre une expansion phénoménale.

"C'est parti!"

11 novembre:

Confirmation par le Comité directeur sur les Infrastructures industrielles (entente Canada-Québec) d'une subvention de \$1,700,000. pour le parc industriel de Rivière-du-Loup. Les travaux poursuivent leur cours normal.

1976:

Les travaux d'infrastructures se terminent et les trois entreprises ci-avant mentionnées s'installent définitivement.

1977, 13 mai:

La Société Alphonse Lepage Inc. offre à la Cité d'acquérir 113,972.8 pi. 2 de terrain pour la relocalisation modernisation et expansion de cette industrie régionale importante.

5 août:

Les Excavations Fraserville Inc. offre à la Cité d'acquérir 29,864.6 pi. 2, pour une expansion majeure de cette société.

16 décembre:

L.P. Lebrun Ltée offre à la Cité d'acquérir 81,250 pi. 2 de terrain pour la relocalisation, modernisation et expansion de son entreprise.

Les perspectives d'avenir, excellentes.

Déjà, les démarches sont entre-

prises pour l'aménagement de la phase no. 2 du parc industriel au coût de plus de \$2,000,000. Dans ce sens, le tracé final de la future voie de ceinture est essentiel à l'avancement de ce dossier.

Le 21 février 1978, la Corporation de Promotion Industrielle et la Cité obtenaient la confirmation d'un montant additionnel de \$197,025. frais indirects inclus, qui leur permettront de mettre en place, dès 1979, un tronçon ferroviaire pour desservir le parc industriel au coût de \$562,700.00 dont \$65,675.00 seront assumés par la Cité.

Printemps 78

Ce sont les sociétés M.B.R. Décorations INC., Québomarbtre et B.M.L. Inc., qui offraient à la Cité d'acquérir 1,243,300.0 pi. 2 de terrain pour s'y implanter dès 1978.

Ainsi, on inaugure le Parc industriel, le 7 juin 1978 et déjà, 2,077,443. pi. 2 de terrain sont vendus. Soyons fiers de cette réalisation et disons-le!

Ce bref exposé ne serait pas complet sans souligner l'excellente collaboration de tous les instants des nombreux collaborateurs des divers paliers de gouvernement impliqués dans la réalisation de cette étape marquante de notre développement économique.

Mentionnons tout spécialement:
-Le Comité Directeur de l'entente Canada-Québec sur les infrastructures industrielles.
-Au ministère de l'Industrie et du Commerce, la direction de l'infrastructure industrielle.
-La C.A.R.E.Q. et tout spécialement le ministère des Affaires Municipales. (ODEQ).
-Les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce régional, délégué en tête.
-Les représentants du ministère de l'Expansion Economique régional, à l'échelle régionale (Rimouski).

André Joncas,
Commissaire industriel.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a consacré depuis 1969 au Québec près de \$1,5 milliard à l'expansion industrielle, à la mise en valeur des ressources, à la mise en place d'infrastructures et à l'aménagement du territoire.



Pour des subventions aux entreprises manufacturières du Québec: \$315,9 MILLIONS



Pour l'aménagement de parcs industriels et de parcs de pêche: \$82,6 MILLIONS



Pour l'assainissement des sols dans la plaine de Montréal et le remembrement des terres dans l'est et le nord-ouest du Québec, de même qu'au Saguenay — Lac-Saint-Jean: \$61,9 MILLIONS



Pour l'expansion de SIDBEC: \$30 MILLIONS



Pour l'aménagement d'un parc industriel à Mirabel: \$7,9 MILLIONS



Pour un meilleur accès aux richesses minières: \$17,1 MILLIONS



Pour l'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien: \$30 MILLIONS



Pour l'assainissement des eaux de la région de Montréal: \$120 MILLIONS



Pour la mise en place d'infrastructures touristiques, communautaires et industrielles: \$298,8 MILLIONS dont \$116,8 MILLIONS sous forme de prêts



Pour le financement d'études sur le développement industriel: \$1 MILLION



Pour la mise en place d'équipements publics dans 17 municipalités: \$17,4 MILLIONS



Pour le développement de l'est du Québec: \$153,2 MILLIONS



Pour l'amélioration des réseaux routiers à proximité des centres industriels: \$205,5 MILLIONS



Pour une meilleure exploitation des ressources forestières: \$83 MILLIONS



Pour l'aménagement rural et le développement agricole: \$26,5 MILLIONS



Gouvernement du Canada
Expansion Économique Régionale

Government of Canada
Regional Economic Expansion

MARCEL LESSARD, ministre

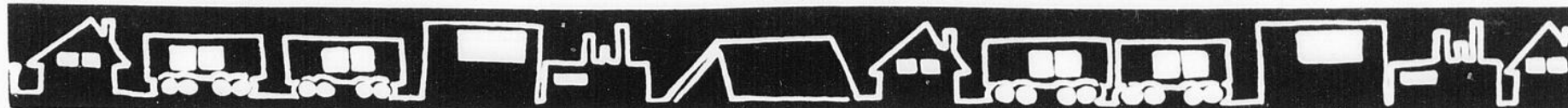
MONTREAL
800, Place Victoria
Bureau 4328 C.P. 247
Montreal, Québec
H4Z 1E8
(514) 283-7907

QUÉBEC
Immeuble Claridge
220, Grande Allée est
Bureau 820
Québec, Québec
G1R 2J1
(418) 694-4826

RIMOUSKI
320, Saint-Germain est
Bureau 401
Rimouski, Québec
G5L 1C2
(418) 723-9426

ALMA
Plaza III
690, rue Sacre-Coeur ouest
Alma, Québec
G8B 6V4
(418) 668-3084

VAL-D'OR
Place du Québec
888, 3^e avenue
3^e étage
Val-d'Or, Québec
J9P 5E6
(819) 825-5260



Processus d'aménagement d'un parc industriel

1. Justification de l'implantation d'un parc industriel

La première étape consiste à analyser, à l'aide du dossier justificatif, les raisons qui motivent l'implantation d'un parc industriel en fonction du potentiel d'industrialisation de l'agglomération.

Ce potentiel est déterminé par l'étude de certaines variables qui tiennent compte de la population, de la main-d'oeuvre, des infrastructures et des services existants ou projetés, de l'activité industrielle et de la disponibilité immédiate de terrains industriels de qualité.

L'étude de ces différentes variables contribue à donner une idée assez réaliste de la structure industrielle de l'agglomération. La seconde étape verra à quantifier ces besoins.

2. Prévion des besoins

La quantification des besoins en espaces industriels pour un horizon considéré, vise à évaluer le potentiel industriel défini au premier chapitre.

Souvent, la décision finale de l'implantation d'un parc industriel doit se faire à la lumière de l'analyse de la prévision des besoins; en effet, l'importance d'un potentiel industriel n'est jamais très évidente, même à l'analyse des indicatifs étudiés au premier chapitre; d'autre part, les besoins en espaces industriels peuvent être comblés par la disponibilité de bons terrains industriels actuellement réservés comme zone et parc et présentant toutes les conditions requises pour l'implantation d'industries.

La prévision des besoins s'effectue en analysant les tendances des différentes variables retenues à la première étape:

- estimation de la croissance de la population;
- estimation de la croissance de la main-d'oeuvre;
- estimation de la croissance de l'industrie par la présélection industrielle.

3. Choix du site

Une fois la viabilité du projet reconnue et l'ordre de grandeur des besoins évalué, la 3e étape consiste à choisir un site présentant les meilleures qualités pour l'industrie.

A cette fin, nous avons retenu:

- les critères d'accessibilité;
- les critères physiques;
- les critères de compatibilité;
- le critère foncier. □

4. Analyse du site

L'analyse du site se fait selon les critères physiques affectant directement les implantations industrielles. Elle s'applique à dégager les contraintes à l'aménagement par une étude plus approfondie délimitant les terrains facilement aménageables s'il y a lieu. Les résultats de

l'analyse du site permettent d'adapter la superficie définitive à retenir aux besoins définis à la deuxième étape.

L'analyse se fait à l'aide des variables suivantes:

- les pentes;
- les bassins de drainage;
- la pédologie;
- le cadastre;
- l'utilisation du sol.

5. Transaction des terrains.

La transaction des terrains est entreprise parallèlement avec l'élaboration d'un plan d'aménagement.

L'acquisition des terrains et toutes les démarches qu'elle implique est impérieuse pour éviter toute spéculation induite et pour réduire les délais de mise en oeuvre; on sait que l'acquisition des terrains qui se fait quelquefois par expropriation exige un certain temps.

D'autre part, l'acquisition rapide des terrains évite les risques d'une utilisation incompatible du sol durant l'intervalle compris entre le choix du site et l'achat des terrains.

C'est au cours de cette étape que la municipalité commence à entamer les procédures d'achat des terrains, si elle n'en est pas propriétaire. Pour ce faire, elle procède d'abord à la création d'un fonds industriel qui ne peut servir qu'à cette fin.

6. Plan d'aménagement

Comme nous l'avons mentionné, le plan d'aménagement peut être entrepris en même temps que l'acquisition des terrains. Les principales variables retenues sont la superficie définitive du parc et les contraintes à l'aménagement (affleurements rocheux, ravins, etc...)

Le plan d'aménagement consiste en:

- l'établissement du plan de lotissement;
- la planification des réseaux routier et ferroviaire, etc...
- la prévision des services publics: aqueduc, égouts, électricité, etc...

C'est à partir du plan d'aménagement que seront réalisées les étapes ultérieures de la mise en oeuvre.

7. Zonage et réglementation

L'établissement d'un plan de zonage et d'une réglementation spécifique du parc industriel suit l'élaboration du plan d'aménagement. Les dispositions en vigueur ont d'abord pour but de s'assurer que le parc répond aux fins pour lesquelles il est établi, tout en protégeant les investissements de l'industriel et les intérêts de la communauté en général.

8. Coûts et phases d'aménagement

Pour l'évaluation des coûts d'a-

ménagement, nous avons besoin surtout des données relatives à l'acquisition des terrains et des dépenses encourues pour l'aménagement du parc, qu'elles soient directes ou indirectes.

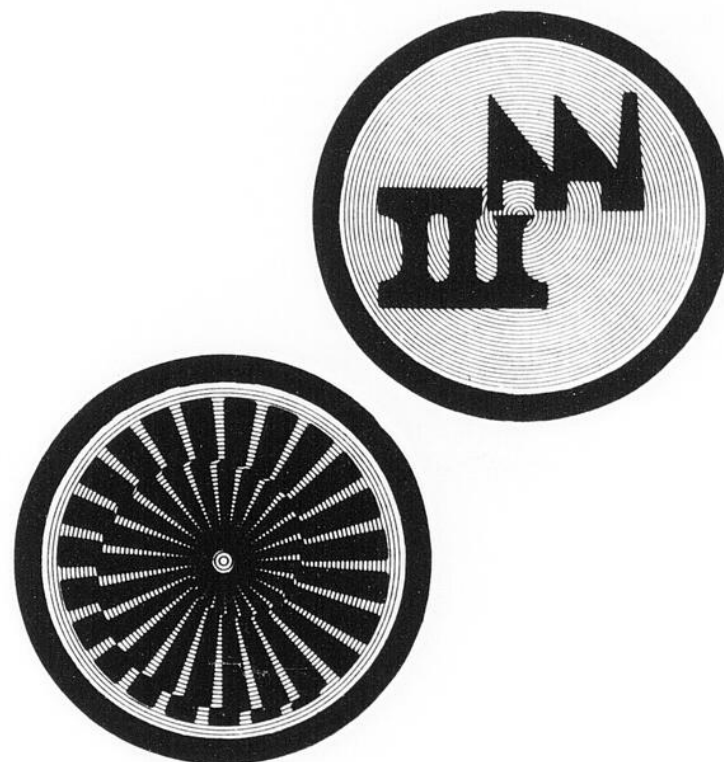
Quant aux phases d'aménagement, elles sont élaborées selon le rythme d'établissement des entreprises défini lors de la prévision des besoins, à l'aide du plan d'aménagement en ce qui a trait aux infrastructures et à l'aide du plan de zonage.

9. Mise en oeuvre

La mise en oeuvre du parc

suppose la réalisation de toutes les étapes précédentes, puisqu'aucun aménagement sur le terrain ne peut débuter avant que les terrains ne soient acquis, le plan d'aménagement complété, et que ne soient définis les coûts, les phases, le zonage et la réglementation.

Le chapitre consacré à la mise en oeuvre énumère les principales étapes de la réalisation du parc industriel. Il traite de la gestion du parc et donne une liste de programmes d'aide aux industries susceptibles de favoriser leur installation dans un parc industriel.



Programmes d'aide à l'industrie

—Loi sur les subventions au développement régional (Bill C-202, M.E.E.R., gouvernement fédéral, jusqu'au 31 décembre 1976).

—Loi de l'aide au développement industriel du Québec (Bill 20, gouvernement du Québec).

—Allocation accélérée à l'égard du coût en capital (amortissement accéléré) des biens acquis pour combattre la pollution de l'air et de l'eau.

—Banque Fédérale de Développement (B.F.D.)

—Corporation de développement du Canada.

—Loi sur l'expansion des exportations.

—Loi stimulant la recherche et le développement scientifique (I.R.D.I.A.)

—Prêts destinés aux petites entreprises

—Programme d'accroissement de la productivité (P.E.P.)

—Programme d'aide à l'expansion

de l'Industrie des produits pharmaceutiques (P.I.D.A.)

—Programme d'aide à la recherche industrielle (I.R.A.P.)

—Programme d'aide au design industriel (I.D.A.P.)

—Programme d'aide générale de transition (G.A.A.P.)

—Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (D.I.P.)

—Programme des machines (M.A.C.H.); simplifier le traitement tarifaire appliqué aux importations de machines.

—Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (P.A.I.T.)

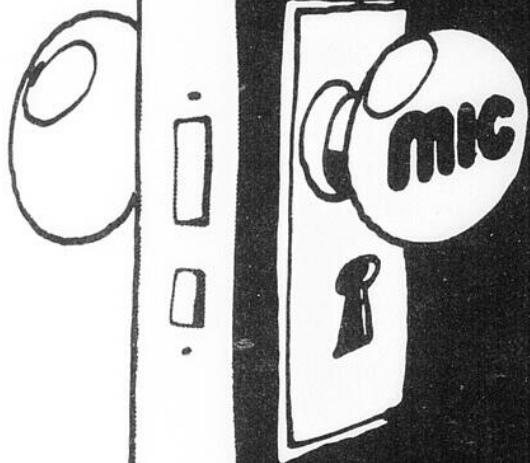
—Programme fédéral-provincial sur la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre, Bill 49 et Bill C-278.

—Le gouvernement fédéral permet de déprécier en deux ans toute nouvelle acquisition d'outillage ou machinerie.

NOUS AVONS DES
INTÉRÊTS COMMUNS.

Vous avez des problèmes
de productivité, d'innova-
tion, d'expansion de mar-
chés? Le **mic** a des
programmes qui proposent
des solutions.

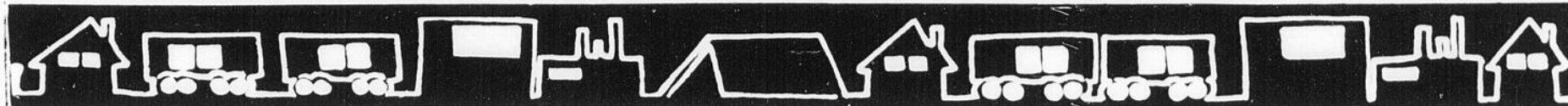
Consultez votre délégué
régional. Il est là
pour vous faciliter
l'accès à ces
programmes.



Rimouski (418) 723-4440



Gouvernement du Québec
**Ministère de l'Industrie
et du Commerce**



Définition d'un parc industriel

Un parc industriel est un espace planifié en fonction d'une utilisation industrielle. Cet espace est desservi par des infrastructures et son utilisation est soumise à des normes favorisant la compatibilité avec le milieu. Il est géré par un organisme unique et généralement permanent.

• Espace planifié

Avant l'aménagement proprement dit du parc industriel, un plan directeur d'aménagement est élaboré; il prévoit le lotissement, le réseau routier (emprise et types de rues, etc...) de même que les services publics (aqueduc, égouts, etc...). Ce plan prévoit également des étapes de mise en oeuvre (phases).

• Utilisation industrielle

On entend par utilisation industrielle, l'occupation par une entre-

prise quelconque de transformation et de production, représentée dans les vingt secteurs d'activités manufacturières, à l'intérieur de la nomenclature type des activités d'entreprises ou d'institutions du Bureau de la statistique du Québec; certaines entreprises non manufacturières peuvent également être des usagers de parc industriel (commerces de gros, entrepôts, compagnies de transport, etc...).

• Desservi en infrastructures

L'installation des infrastructures telles les rues, l'aqueduc, les égouts, etc..., se fait par étapes, mais précède l'occupation du site par les industriels; on dit alors que le parc est prééquipé en infrastructures.

• Normes de protection

Ces normes réglementent l'utilisation du sol (densité d'occupa-

tion, stationnement, marges, cours...), les usages (types d'entreprises) et les constructions (dimension des édifices, matériaux, aménagement paysager).

Tous ces éléments assurent la protection des investissements (ce qui constitue un attrait important) et la compatibilité avec le milieu.

• Comptabilité avec le milieu

La compatibilité du parc avec le milieu en général: physique (vocation naturelle des terrains, etc...) les occupants du parc, le voisinage (agglomération), le milieu social et économique.

• Organisme de gestion

Il s'agit habituellement d'un commissariat industriel qui assure la promotion et le développement du parc. La municipalité est responsable de la mise en oeuvre de l'aménagement et de l'application des normes de contrôle et d'aménagement.

Types de parcs

Le choix d'un type de parc dépend de la structure industrielle locale, de la stratégie de développement adoptée et de facteurs de localisation particuliers présentant un potentiel d'industrialisation spécifique (présence d'un aéroport, d'un port...).

La plupart des parcs industriels au Québec sont polyvalents et tout indique que ce type de parc est celui qui convient le mieux. Il répond généralement aux caractéristiques suivantes: il réunit des types variés d'entreprise (industrie manufacturière, commerce de gros, compagnie de transport, etc...); il est doté d'infrastructures (réseau routier majeur, voies ferrées, aqueduc, égouts, électricité, services communautaires, etc...); il est situé à proximité mais en dehors du tissu urbain afin de profiter des avantages de ce dernier, de pouvoir acquérir de grands terrains à bon prix et de faciliter l'aménagement et la compatibilité avec le milieu en général.

Parmi les autres types de parcs industriels susceptibles de s'implanter au Québec, citons:

- le parc à industries lourdes: situé en dehors des axes de développement de la trame urbaine, près des grands réseaux de transport d'énergie. Il est incompatible avec le milieu urbain et interdit toute implantation autre qu'industrielle dans son environnement immédiat;

- le parc industriel spécialisé: sa localisation tient compte des besoins spécifiques du groupe d'entreprises, tels la proximité du pôle urbain, des grandes infrastructures, etc... Ce type de parc peut varier de souhaitable à incompatible avec le milieu urbain dépendamment du type d'établissement;

- le parc aéroportuaire: adjacent aux terrains de l'aéroport pour permettre une liaison directe, et situé à proximité de routes majeures; ce type de parc rencontre des contraintes sévères imposées par la proximité de l'aéroport.

Nous faisons aussi la distinction entre parc privé et municipal, entre parc à caractère local et à caractère régional:

- parc industriel municipal: au Québec, un parc industriel municipal est constitué des terrains achetés par une municipalité en vertu de la Loi sur les fonds industriels de 1961 ou de loi privée avant cette date. De tels parcs peuvent être aménagés par une municipalité ou une communauté urbaine ou régionale;

- parc industriel privé: un parc industriel privé comporte généralement les mêmes caractéristiques qu'un parc municipal (développement selon un plan d'ensemble, prééquipé en infrastructures et services, organisme unique de gestion), sauf que les promoteurs proviennent du secteur privé;

- parc industriel à caractère local: il s'adresse à des agglomérations de moyenne et de faible taille. La dimension du parc peut aller de quelques centaines d'acres à un terrain unique de petite dimension dans le cas d'une municipalité qui veut accommoder une seule entreprise. La taille du parc est fonction du potentiel industriel local;

- parc industriel à caractère régional: il est localisé en fonction d'un marché national ou international et s'adresse aux régions dans lesquelles se retrouvent les meilleurs facteurs de localisation industrielle. Il est habituellement de grande taille et jouit d'une réglementation plus sévère.

Le cadre juridique et administratif de ce type de parc est une municipalité de taille assez grande résultant souvent d'une fusion, ou une communauté urbaine ou régionale.

Zones industrielles.

Une zone industrielle est une étendue de terrain réservée à l'industrie et aux commerces de non détail par règlement de zonage.

Ces terrains sont souvent propriété d'un certain nombre de personnes qui ne sont pas réunies au sein d'un même organisme de gestion. On peut distinguer les zones partiellement équipées en infrastructures et services et les zones simplement définies sur le plan de zonage où l'on ne retrouve aucun service et infrastructure; ces zones sont alors pressenties comme des réserves de terrain pour l'industrie. Précisons qu'une zone industrielle peut être aménagée en parc industriel, pourvu qu'elle rencontre les conditions requises.

Tiré des "Guide de développement des parcs industriels", MIC, 1974.

Les infrastructures industrielles du Québec

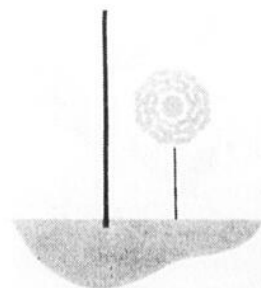
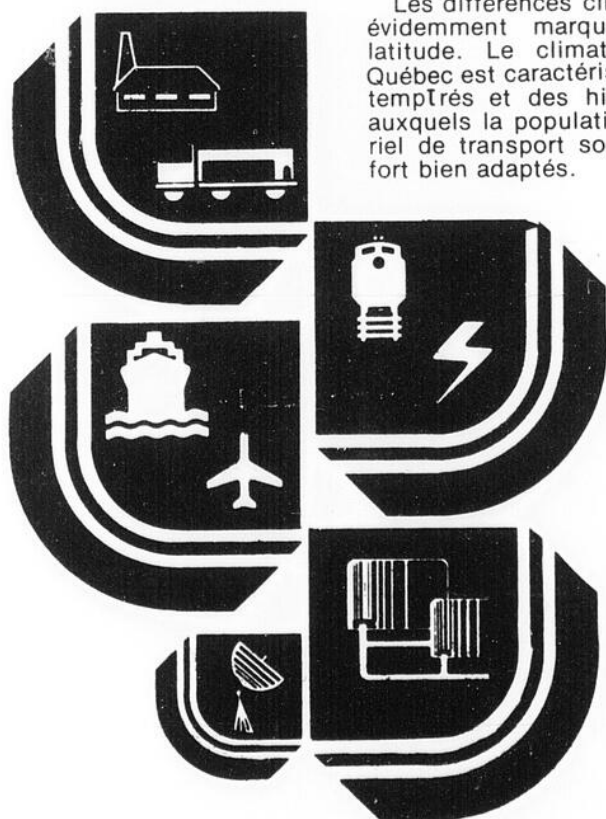
Avec une étendue de près de 1,650,000km², dont la terre ferme représente 82%, le Québec constitue la plus grande des provinces canadiennes. Il s'agit d'un territoire trois fois plus grand que celui de la France et sept fois plus étendu que celui de la Grande-Bretagne. Cette superficie représente plus de 16% de celle du Canada.

La très grande majorité des Québécois réside le long des rives du Saint-Laurent entre Québec et Montréal et dans quelques autres centres urbains comme Chicoutimi, Sherbrooke et Hull. La prédominance de Montréal et de sa région

est évidente, puisqu'en 1976, 58% des Québécois y résidaient.

Les régions industrialisées et urbanisées du sud du Québec (celles de Montréal, de l'Outaouais, de Trois-Rivières, de Québec et des Cantons-de-l'Est), réunissent plus de 87% de la population sur environ 10% du territoire. Le reste de la population, soit 13%, est dispersé dans les régions périphériques dont l'activité économique repose surtout sur l'exploitation des ressources naturelles (il s'agit des régions du Nord-Ouest, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et du Nouveau-Québec).

Les différences climatiques sont évidemment marquées selon la latitude. Le climat du sud du Québec est caractérisé par des étés tempérés et des hivers rigoureux auxquels la population et le matériel de transport sont par ailleurs fort bien adaptés.



Le parc industriel de Rivière-du-Loup

"Un exemple de réalisation
d'un effort concerté"

Félicitations

le groupe d'urbanistes conseils
gaston st-pierre et associés

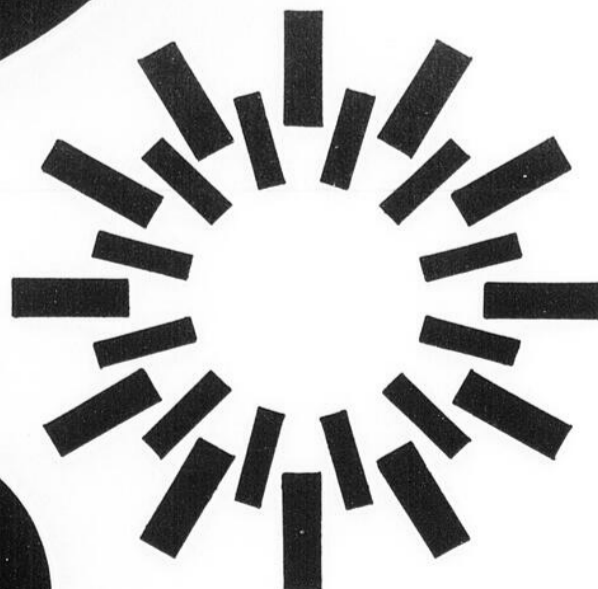
5480 1^{re} Avenue Charlesbourg
Quebec G 1H 6T 7

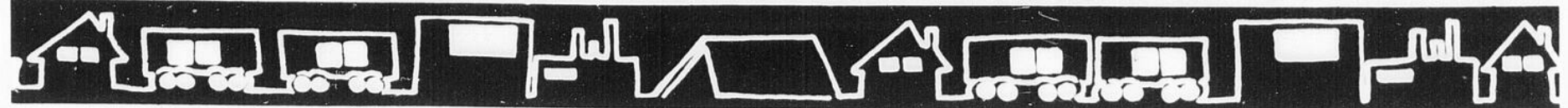
Tel. (418) 628-9690

Spécialités :

Plans directeurs d'urbanisme
Aménagements industriels
Aménagements touristiques
Aménagements récréatifs
Aménagements scolaires

Réaménagement urbain
Amélioration de quartier
Restauration domiciliaire





La planification du Parc Industriel de Rivière-du-Loup

Au cours du mois de décembre 1974, la firme d'urbanistes-conseils, Gaston St-Pierre et Associés Inc. déposait les outils de planification du parc industriel de Rivière-du-Loup.

Ces outils avaient été confectionnés grâce à la collaboration soutenue de la Cité de Rivière-du-Loup et aussi, grâce au dévouement de son Commissaire industriel.

-Huit étapes-

Durant la planification du parc industriel de Rivière-du-Loup, huit étapes ont été franchies. La première étape a consisté en une étude de "l'offre" du terrain industriel. Cette étude a porté sur la nature du sol, la topographie, le drainage, la climatologie, la circulation.

Comme seconde étape, il y a eu étude de "la demande" pour satisfaire en terrains, les futurs implantations industrielles. Cette étude portait sur trois hypothèses de travail, soit l'hypothèse du court terme; la promotion industrielle. L'hypothèse du moyen terme, l'expansion industrielle; l'hypothèse de relocalisation industrielle. Ce

qui permettait de déboucher sur une classification possible des industries.

-Délimitation et aménagement-

La détermination des limites du parc industriel a été la troisième étape de planification.

Cette troisième étape avait pour but de définir les limites du parc industriel à la lumière des résultats obtenus découlant de l'offre et de la demande analysée précédemment.

L'objectif consistait donc à rechercher dans le temps, un équilibre entre l'offre et la demande et ceci afin d'éviter de doter la Cité d'un parc industriel dont la dimension ne serait pas à l'échelle de ses possibilités, chose malheureusement décelée dans plusieurs parcs industriels.

Vint ensuite la quatrième étape, celle des concepts d'aménagement. La vocation du parc industriel étant fixée, il s'agissait alors de développer divers concepts d'aménagement qui répondraient le mieux à cette vocation.

Chacun des concepts était accompagné d'informations pertinentes, permettant de faire une analyse comparative des avantages et désavantages de chacun d'eux, ainsi qu'une analyse comparative des coûts de réalisation.

Le moment était maintenant venu d'aborder la cinquième étape, soit le choix d'un concept d'aménagement. Cette étape, qui fut l'une des plus importantes dans le processus de planification, avait fait l'objet de multiples réunions avec le Conseil de Ville-les Officiers Municipaux et le Commissaire industriel car les décisions prises à cette époque étaient marquantes sur toutes les étapes à venir.

-Aménagement détaillé-

La sixième étape s'identifiait à l'aménagement détaillé du parc.

L'aménagement détaillé du parc industriel traduisait dans l'espace, le concept d'aménagement choisi dans l'étape numéro cinq.

L'aménagement détaillé renfermait la trame de rue; le lotissement projeté; l'aménagement des lots;

les espaces communautaires.

De plus, l'aménagement détaillé était accompagné d'un plan coté à être utilisé par les divers professionnels qui auraient à concrétiser sur le terrain, la mise en oeuvre, du parc industriel.

La septième étape fut celle du zonage.

L'aménagement du parc industriel se voulant harmonieux et attrayant, pour ce faire, il était nécessaire de confectionner un plan de zonage et une réglementation de zonage.

Ces documents donnaient ainsi une protection aux industriels quant à la comptabilité entre les industries dans le parc industriel.

-Dernière phase-

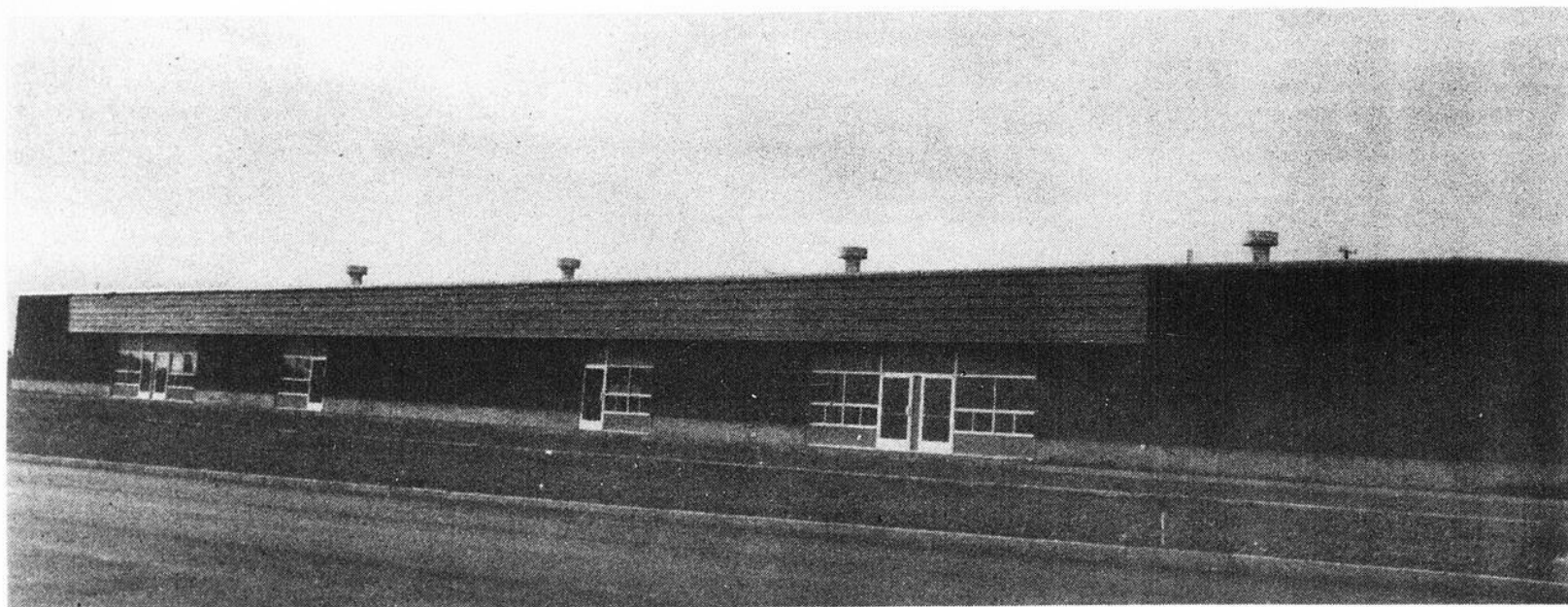
Les phases de réalisation constituaient l'étape numéro huit. Cette dernière étape de la planification avait pour but de traduire le plan d'aménagement en quatre phases logiques de réalisation. Chacune de ces phases se concrétisera en fonction du rythme de développement.



Le parc industriel projeté en 1975.



Ce n'est qu'une de nos réalisations dans le domaine industriel



Votre Caisse d'Entraide Economique K.R.T. a été la première à investir \$400,000 dans le projet pour promouvoir le développement au Parc Industriel de Rivière-du-Loup.

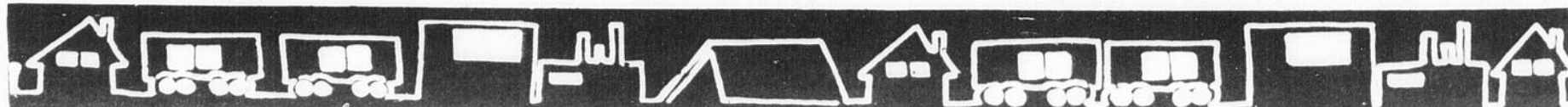
Et la Caisse a participé à plusieurs projets qui ont consolidé et créé au-delà de 1,000 nouveaux emplois...

ET ÇA CONTINUE...

La Caisse d'Entraide Economique

445 LAFONTAINE, RIVIERE-DU-LOUP. 862-7241





La Caisse d'entraide, pionnière au Parc Industriel pour créer un effet d'entraînement

C'est une valeur d'exemple qu'a voulu donner la Caisse d'entraide économique KRT en 1976 en construisant la première bâtisse industrielle dans le Parc industriel de Rivière-du-Loup.

Voilà comment résume les objectifs poursuivis par la caisse son directeur-général, M. Jean-Louis Allard, parlant de cette époque de pionnier.

En effet, le but premier n'était pas la rentabilité mais plutôt un geste de confiance visant à soutenir les efforts des autres et à en inspirer de semblables, comme il l'expliquait.

C'est donc une somme de \$400,000.00 que le conseil d'administration décidait d'investir en 1976 afin de construire une structure capable d'accueillir toute forme d'industrie.

Caractéristiques de l'édifice

Mesurant 200 x 100, la bâtisse est conçue pour se diviser en dix sections de 2,000 pieds afin d'encourager les industries dans leurs débuts qui n'ont pas les reins assez solides pour construire leur propre

bâtisse. Le filage électrique est conçu pour accommoder tout type de transformation ou fabrication.

Ses occupants

Depuis son ouverture en 1976 l'édifice a été utilisé à diverses fins



M. Jean-Louis Allard, directeur-général de la Caisse d'entraide économique K.R.T.

par: Bombardier La Pocatière, F.F. Soucy pour l'entreposage et par Québo-Marbre fabriquant des dessus de lavabos de salles de bain en marbre cultivé ou synthétique.

La mission de la CEE

La mission de la Caisse d'entraide économique KRT est d'utiliser le capital du milieu au développement du milieu.

L'entraide économique ne peut vivre dans une société qui n'avance pas. C'est pourquoi il faut que les caisses d'entraide trouvent des projets et des emprunts nouveaux pour maintenir leur croissance. Le projet d'une bâtisse industrielle entraine donc parfaitement dans la mission que se sont fixées les caisses d'entraide de la province. Dans la plupart des villes, comme nous le soulignait le directeur Allard, les Caisses d'entraide sont les instigatrices dans les parcs industriels. Par la suite, les caisses bien souvent revendent les édifices pour en construire de nouveau et entretenir le rythme de développement.

Autres investissements

Dans la même veine, la Caisse d'entraide économique KRT a déjà souscrit du capital dans des entreprises régionales telles que Gailuron, des tourbières, l'abattoir régionale du Témis, les aliments Belvédair et P.E. Boucher de St-Pascal ainsi qu'à l'Atelier mécanique Tremblay.



Le président du conseil d'administration de la caisse d'entraide économique KRT, Me Hubert Bédard.

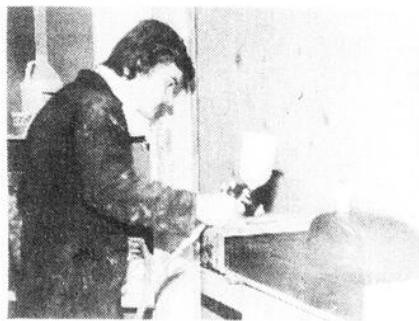
Québomarbre en voie d'expansion

A peine un an après son installation au Parc Industriel de Rivière-du-Loup, l'entreprise Québomarbre fabriquant des dessus de vanité en marbre cultivé, prendra de l'expansion.

En effet, déjà des terrains supplémentaires ont été retenus dans le Parc industriel en vue de la construction probable d'un atelier propre à Québomarbre. Actuellement, la firme loge dans les locaux de la Caisse d'entraide économique où deux employés dirigés par M. Georges Thériault travaillent à la confection de dessus de lavabos de chambre de bain, en marbre cultivé ou synthétique.

Des projets d'expansion sont déjà très avancés, nous confiait le propriétaire M. Thériault, des amorces en vue de subventions sont bien engagés et laissent

présager l'installation d'un atelier pour l'automne. L'édifice pourrait alors avoir



Il faut environ 2h.30 pour produire une "vanité" en marbre cultivé. Sur la photo, nous voyons le technicien, M. René Pelletier vaporisant un enduit de polymère sur le moule déjà apprêté, étape qui précède le coulage du mélange de marbre lui-même.

une superficie de (3,000) pieds carrés et créer environ cinq nouveaux emplois.

Le procédé

La technique de fabrica-

tion du marbre synthétique est d'inspiration Américaine c'est d'ailleurs à Santa Clara en Californie que M. Thériault a suivi au préalable un stage de formation sur ce procédé. L'entreprise Québo-Marbre a donc acheté la technique et le design de deux firmes américaines, International Association of Fiberglass Manufacturers et le U.S. Marble.

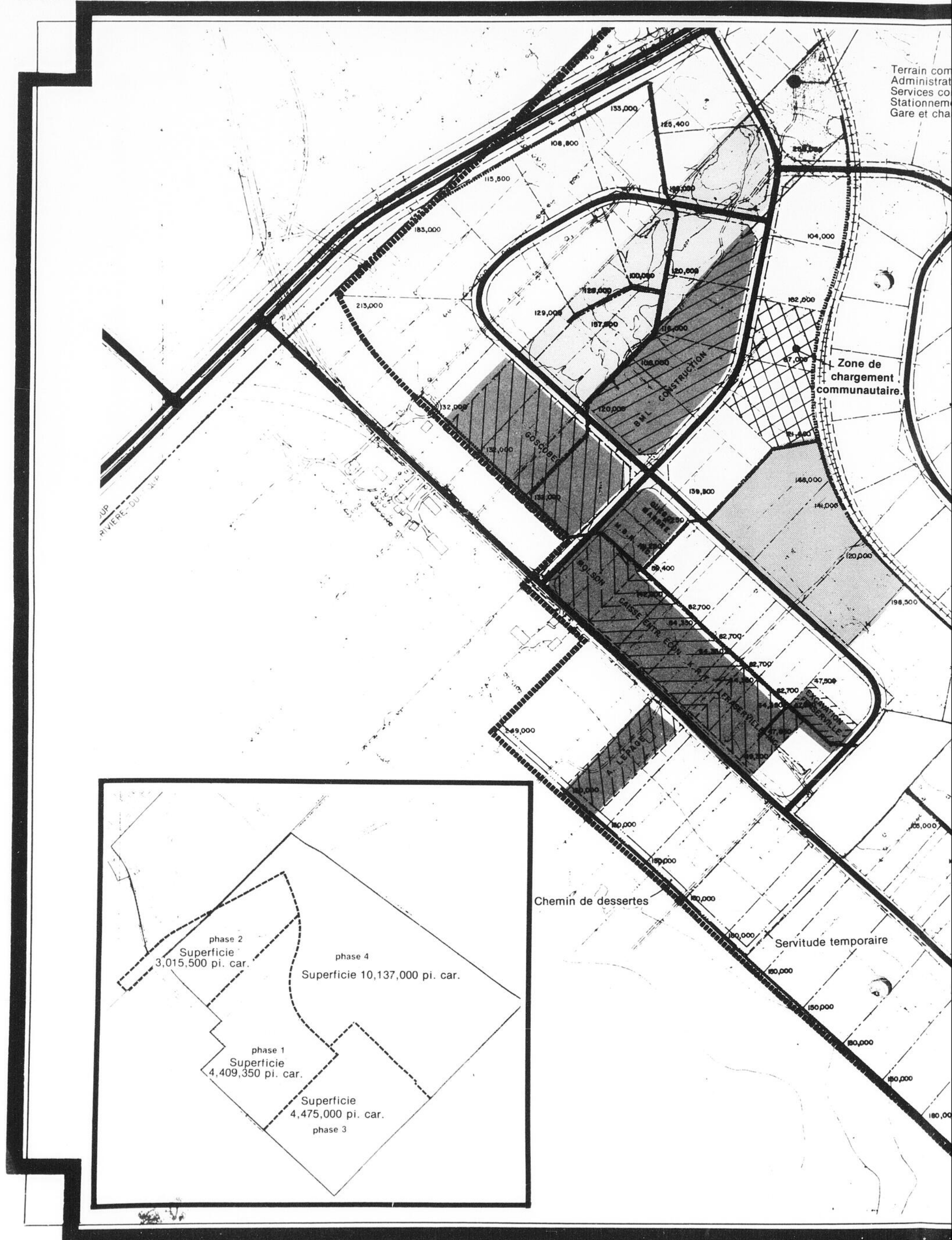
A partir de résine et de poussière de pierre combinés à l'action d'un catalyseur pour durcir le mélange, des dessus de "vanités" de salle de bain sont fabriquées. Chacune d'elle devient donc une pièce unique, comme le soulignait le P.D.G. Thériault. Le lavabo et le dessus du comptoir se trouvent donc moulés ensemble créant un effet de luxe tout en présentant les caractéristiques de solidité et de facilité d'entretien.

Le marché

Le marché pour les "vanités" de Québomarbre est lui-même en expansion, comme le soulignait M. Thériault, c'est ainsi que de plus en plus, la zone de distribution s'éloigne du KRT pour atteindre Rimouski, Matane et même Montréal.

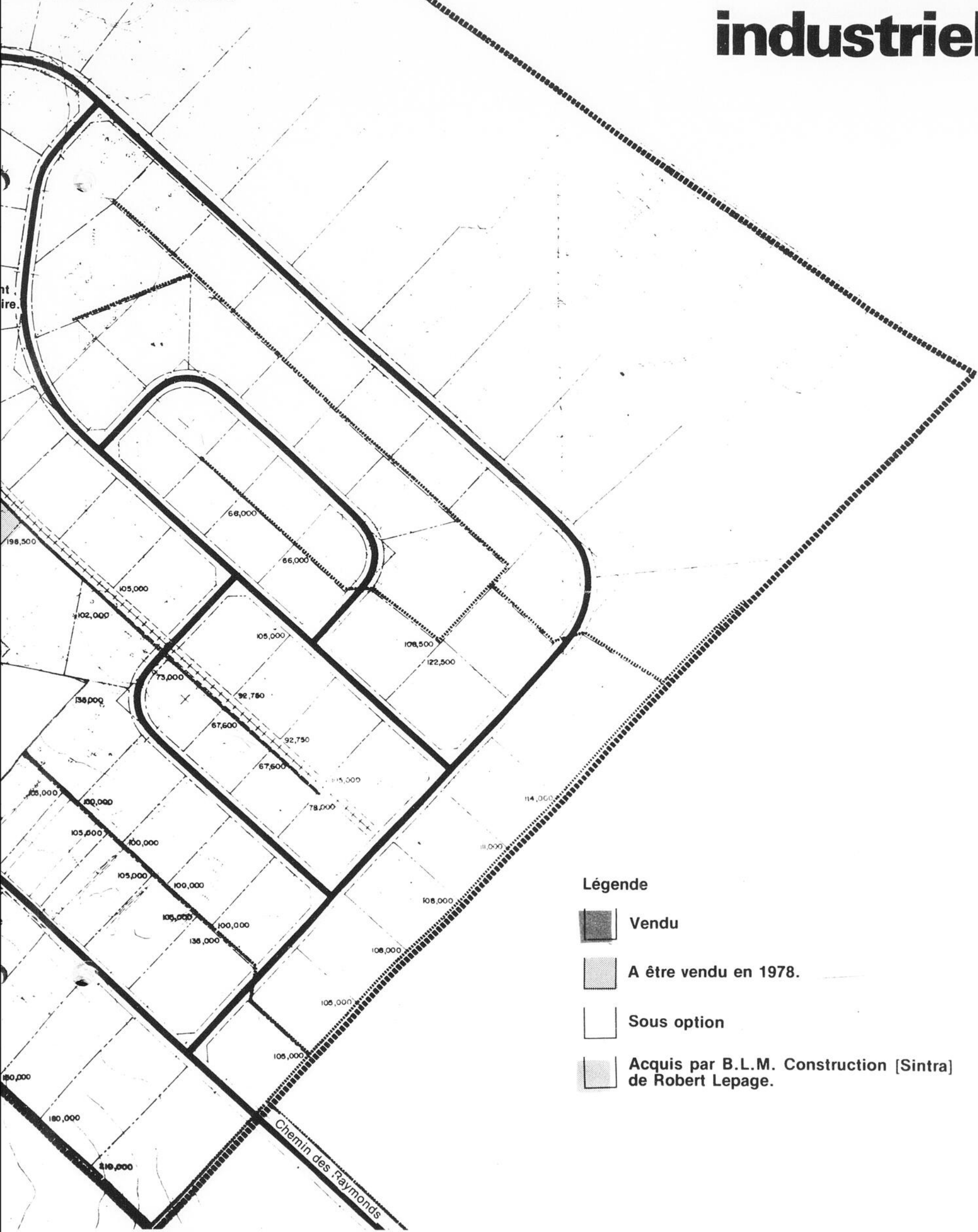
Satisfait du Parc Industriel

"J'apprécie le dynamisme du parc industriel, ici les industriels s'épaulent", selon les commentaires du directeur général, Georges Thériault. Soulignant les qualités de l'infrastructure en place, M. Thériault nous révélait que des projets pour doter les industriels de services en commun sont actuellement en cours. Le Parc Industriel de Rivière-du-Loup serait l'un des mieux aménagés, selon lui.







Le parc industriel

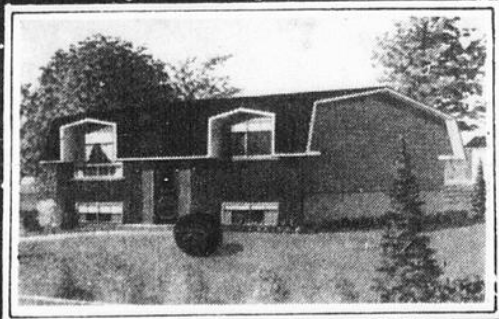
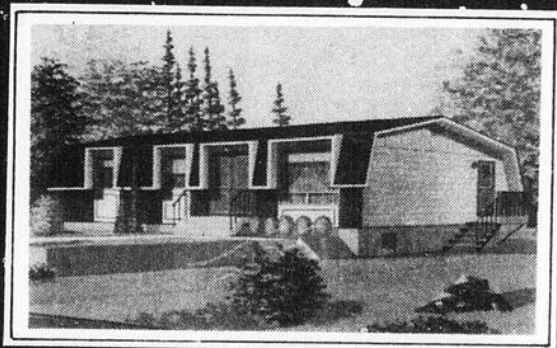
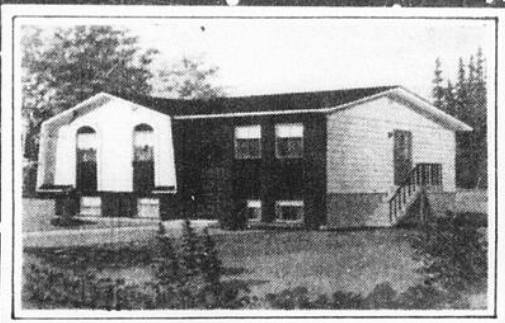
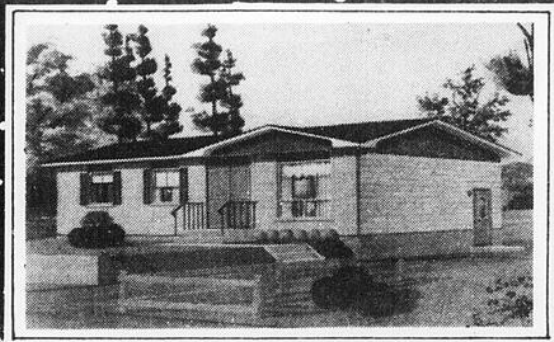
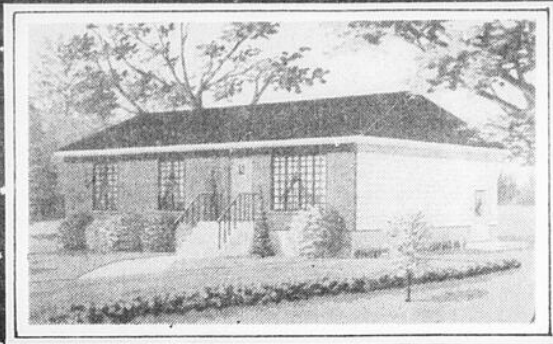
Terrain communautaire
Administration
Services communautaires
Stationnements
Gare et chargements communautaires



Légende

-  Vendu
-  A être vendu en 1978.
-  Sous option
-  Acquis par B.L.M. Construction [Sintra] de Robert Lepage.

Aux débuts, les ténèbres et le froid régnaient en maîtres absolus
Et puis la lumière s'intronisa et se mit à couler à flots perdus...
La vie s'enfantait, infime particule
Dans l'infini des siècles
L'ère moderne se pointait.
Et Goscobec s'avérait l'ultime raison du confort



Parc industriel 862-9628



GOSCOBEC INC.

Pour le confort de la vie



Un développement prometteur pour Construction Goscobec

[B.B.]—Deux ans après son entrée en opération sur le site du parc industriel municipal de Rivière-du-Loup, Construction Goscobec Inc. répond pleinement aux attentes des pionniers de cette industrie bien de chez nous, la première à s'implanter à cet endroit, en mars 1976. 197C.

Si les dirigeants sont heureux de constater que le rythme de développement de Goscobec rencontre les prévisions, ils se réjouissent tout autant de constater que cette entreprise est en voie de conquérir rapidement le marché de la région de Rivière-du-Loup.

Le président de Construction Goscobec Inc., M. Conrad Gosselin, voit dans la confiance témoignée à son entreprise par les acheteurs de maisons modulaires, dans la zone de Rivière-du-Loup, la Côte-du-Sud et le Bas Saint-Laurent, la preuve que le produit fabriqué par Goscobec se révèle d'une qualité maintenant reconnue de plus en plus. Le volume de vente d'unités nouvelles s'accroît régulièrement, la plus forte augmentation se manifestant à Rivière-du-Loup même et dans la zone d'influence de cette ville pour une proportion de 75 pour cent. Depuis 1976, un peu plus de 500 maisons ont été pré-fabriquées dans l'usine du parc industriel de Rivière-du-Loup.

-Bref historique-

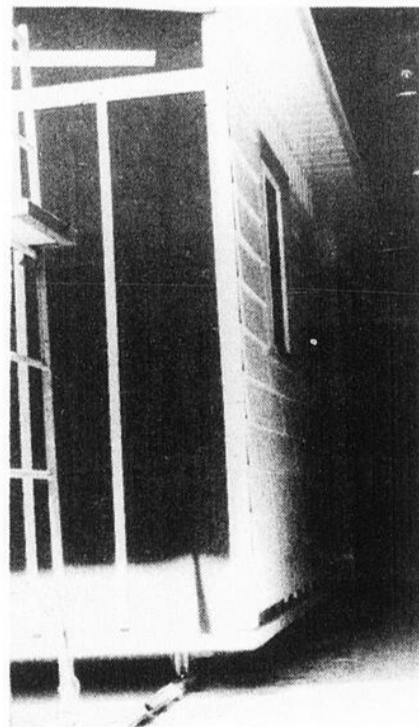
Construction Goscobec Inc. est une entreprise qui a vu le jour en 1974, grâce à l'esprit d'initiative de quatre hommes d'affaires de Rivière-du-Loup, MM. Conrad Gosselin, Bertrand Bélanger, Viateur Coulombe et Onil Caron. Ayant pris conscience d'une demande pour des maisons de qualité à des prix abordables, ce que permet la construction en usine, les quatre partenaires des débuts passèrent à l'action en fondant une compagnie pour la fabrication de maisons modulaires. La production a débuté en 1974, avec la construction de maisons unifamiliales dans le local où sont localisés actuellement les bureaux de Hénault et Gosselin Inc., au 409 rue Témiscouata. Aujourd'hui, M. Conrad Gosselin est président et responsable des relations publiques de l'entreprise, M. Bertrand Bélanger, vice-président et directeur de l'usine maintenant localisée dans le parc industriel, MM. Viateur Coulombe et Onil Caron, directeurs de la compagnie. En 1975, M. Renaud Beaulieu s'est joint à l'équipe fondatrice et agit

depuis comme contrôleur et secrétaire-trésorier de l'entreprise.

-Production à la hausse-

C'est en mars 1974, que Goscobec Inc. construisit sa première maison usinée. Par la suite, la production s'est stabilisée pour un certain temps à une maison par semaine. En juin 1976, la production s'était accrue à quatre maisons par semaine. Durant l'année 1977, 193 maisons usinées ont été fabriquées par Construction Goscobec Inc., et on prévoit que 250 unités sortiront des lignes de production en 1978.

Goscobec Inc. vend ses maisons construites en sections à son usine de Rivière-du-Loup par l'intermédiaire de distributeurs. Son marché est surtout concentré entre Québec et Rimouski le long du fleuve, englobant aussi au sud, la partie nord du Nouveau-Brunswick. Tel que déjà mentionné, le plus fort volume de ventes est enregistré dans la région immédiate de Rivière-du-Loup. Ce qui n'a pas empêché la compagnie d'effectuer cette année des percées dans la Gaspésie et la région métropolitaine de Québec, avec la vente d'une trentaine d'unités dans chacun de ces nouveaux territoires.



Les Pionniers de la Corporation de Promotion Industrielle

De gauche à droite, MM. Adélar Michaud, maire de Cacouna paroisse, Ange-Marie Beaulieu, ex-maire de Cacouna village, Gilbert Guay, secrétaire-trésorier, Dr. André Bourdeau, président, Lucien Gagnon, maire de St-Patrice, Dr. Yves Godbout, maire de Rivière-du-Loup, André Joncas, commissaire industriel.

-A l'avant-garde-

A l'heure actuelle, Construction Goscobec est en mesure de fabriquer en usine douze modèles différents de maisons unifamiliales appelées à être localisées sur un emplacement individuel, dit isolé. Goscobec fabrique de plus un modèle unifamilial jumelé, et un autre modèle de maison à quatre unités de logement qui se vend bien pour la location.

Toujours tournée vers l'avenir et désireuse de se tenir à la pointe du progrès dans le secteur de l'habitation, Construction Goscobec a entrepris des études devant conduire à la conception de nouveaux modèles destinés à répondre aux besoins de développements domiciliaires à forte densité d'habitation.

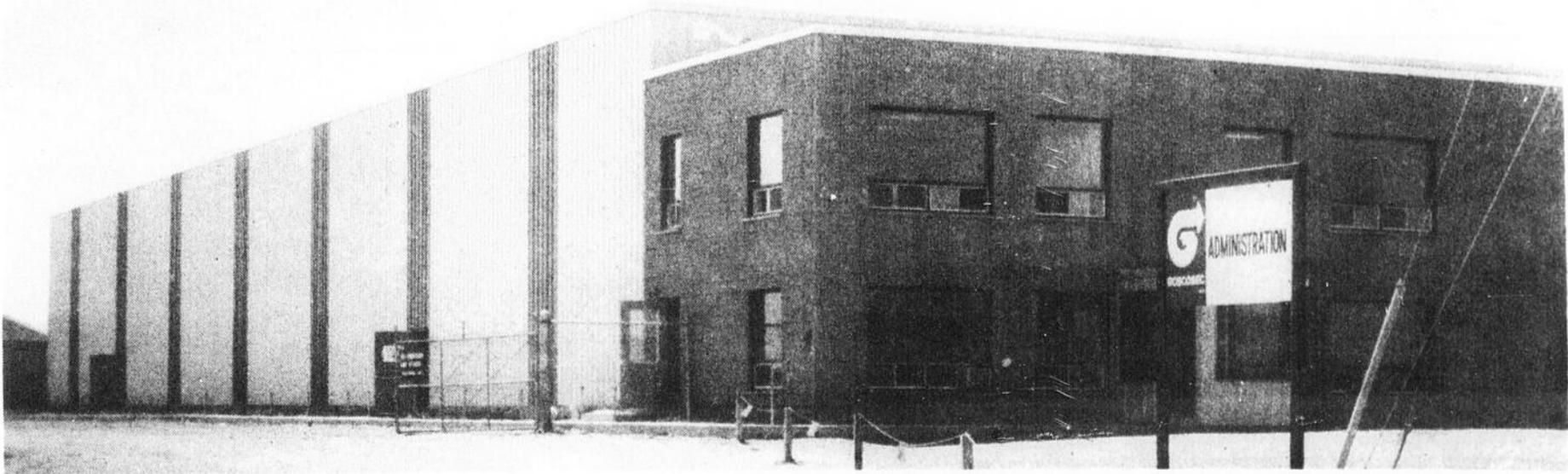
Construction Goscobec Inc. après avoir voulu être un manufacturier de maisons modulaires, n'a pas tardé à se tailler une place dans la construction de maisons pré-usinées allant de la maison unifamiliale au chalet, en passant par le duplex ou la maison à quatre logements. La compagnie s'est acquise une réputation solide basée sur la qualité de ses méthodes, de son produit, l'esprit avant-gardiste et progressif de ses concepteurs et réalisateurs. Les maisons sont fabriquées et inspectées en usine.

Elles ne sont pas exposées aux intempéries pendant la construction. Les maisons Goscobec sont construites pour être un vrai chez soi, tout l'espace étant utilisé à bon escient par les ingénieurs-dessinateurs qui savent allier confort et bon goût.

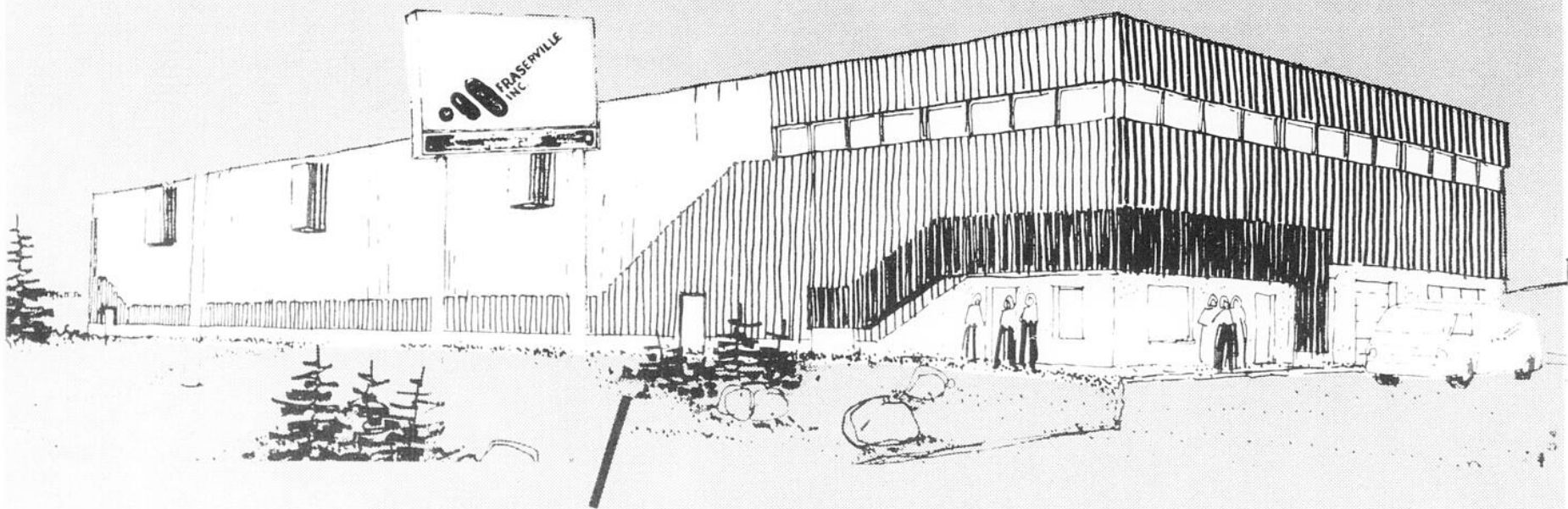
-Plusieurs emplois créés-

En 1976, Construction Goscobec avait à son emploi une trentaine de travailleurs. Ce nombre s'est accru en 1978. En effet, on compte présentement 45 employés sur la chaîne de production. A ce nombre il faut ajouter 8 personnes à la section transport et érection, responsable de la livraison des unités et de leur assemblage sur une fois en place sur leurs fondations. Les travaux d'électricité, de plomberie et de peinture en usine fournissent du travail à 8 autres employés. Bref, Construction Goscobec est une entreprise manufacturière qui contribue à l'essor industriel de Rivière-du-Loup et à la vitalité de nombreux secteurs de l'économie locale et régionale.

Enfin, 10 employés sont affectés à l'administration, au travail de bureau, au contrôle de la productivité, ce chiffre incluant aussi le personnel du département technique et de la section des dessinateurs-concepteurs.



A l'avant-garde du progrès...



FRASERVILLE INC.

PARC INDUSTRIEL

862-2211



Pharmacie Fraserville

L'informatique au service de la Pharmacie

La grande efficacité de l'informatique confère à l'entreprise Fraserville, grossiste en produits pharmaceutiques, sa rapidité, sa précision et son allure d'avant-garde qui en fait un succès remarquable.

Fondée en 1964, la compagnie devait déjà se relocaliser au Parc Industriel en '76, faute d'espace suffisant pour grossir dans l'ancien édifice de la rue Lévis. C'est alors que la famille Daris propriétaire de l'entreprise, optait pour doter son commerce d'un ordinateur afin de systématiser le traitement des commandes, facturation, expédition, administration, etc...

A peine 18 mois après son installation, la compagnie a changé son ordinateur pour un autre de type plus gros, plus rapide. En effet, la Pharmacie Fraserville est aujourd'hui contrôlée par un ordinateur système 3, modèle 15, qui permet le "pre-billing" entre autres choses.

Les locaux

Un vaste édifice de 80 x 240 pieds offre 25,000 pieds carrés. L'espace se répartit entre les bureaux de l'administration, de l'ordinateur, de l'entrée des commandes et de la cafétéria, un vaste entrepôt, un poste pour les camions de livraison.

Quelque 16,000 produits trouvent place dans l'entrepôt méthodiquement disposé en rangées, îlots et tablettes identifiées en fonction de l'ordinateur. C'est pourquoi le commis chargé de remplir une commande repère rapidement chaque produit à partir de la feuille de pré-facturation qui lui est remise.

Les produits

A titre de grossiste en produits pharmaceutiques, Fraserville Inc. s'approvisionne auprès de quelque 300 fabricants de produits brevetés ou non. Une section spéciale des produits non-brevetés ou sur prescription en particulier, les drogues, est placée sous la surveil-

lance d'un spécialiste, en l'occurrence, le Dr. J.A. Daris.

Le territoire

Accaparant un territoire toujours plus grand, Fraserville Inc. compte maintenant 10 camions qui parcourent le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie, le Saguenay-Lac-St-Jean, la Côte-Nord, une grande partie de la région de Québec, Trois-Rivières et maintenant toute la province du Nouveau-Brunswick.

Le chiffre d'affaires

Depuis son installation au Parc Industriel de Rivière-du-Loup, Fraserville a triplé son chiffre d'affaires pour atteindre plusieurs millions de dollars.

L'ordinateur

L'ordinateur est le maître-pensant de cette entreprise, la clef de son succès. Tout le service gravite autour de ce monstre qui est dirigé



L'ENTREE DES COMMANDES, où les techniciennes les inscrivent immédiatement à l'aide des écrans cathodiques sur l'ordinateur.

par M. Claude Massé, secondé par Mlle Maryse Laplante. L'entrée des commandes se fait de diverses manières soit directement du pharmacien détaillant par téléphone aux jeunes filles préposées à cet effet, la commande est graduellement inscrite dans l'ordinateur par le biais des écrans cathodiques. Ou par téléphone encore, alors qu'un procédé de photocopie de la commande du pharmacien détaillant est transmise chez Fraserville Inc. avant d'être elle aussi soumise à l'ordinateur.



L'ORDINATEUR, le maître pensant de Fraserville Inc. L'entreprise serait la seule dans le domaine du grossiste en produits pharmaceutiques à être dotée de ce système d'avant-garde. L'opératrice Mlle Maryse Laplante voit ici à son fonctionnement.



AU MOMENT DE L'INAUGURATION DES LOCAUX AU PARC INDUSTRIEL on reconnaît ici les propriétaires en compagnie des officiels. De gauche à droite, M. Michel Daris, le Dr. J.A. Daris, le maire Yves Godbout, Mlle Louise Daris, M. Roger Daris, le gérant Louis April, le commissaire industriel André Joncas.

L'appareil de marque IBM, système 3 modèle 15 emmagasine les commandes et les inscrit sur la facture en fonction de l'ordre des items disposés dans l'entrepôt, signalant du même coup la quantité encore en stock, la quantité de ce produit, achetée par ce pharmacien dans l'année, etc... Le prix à l'unité, le prix de gros et celui suggéré au détail sont également inscrits avant d'être remis au commis de l'entrepôt.

A cette étape, les objets sont quérés dans les multiples rangées, îlots et tablettes par les commis et sans perte de temps puisque la commande est inscrite sur la feuille suivant l'ordre de l'entrepôt, il n'y a donc pas de retour sur soi.

Le personnel

Fraserville Inc. embauche 52 personnes depuis son installation dans ses locaux du Parc industriel, c'est ainsi que 20 personnes sont assignées à l'entrepôt, 10 à la

livraison et 20 se répartissent entre l'entrée des commandes, le traitement informatique, l'administration l'achat et la vente. La gérance est assumée par M. Louis April qui dirige les intérêts de la compagnie depuis maintenant 10 ans.

Médico-prix.

Une promotion publicitaire a été mise sur pied par Fraserville Inc. à l'intention de ses pharmaciens détaillants, elle est connue sous le nom de Médico-Prix. Cette promotion identifie donc les items en réduction dans les pharmacies détaillantes en plus, s'y greffent des conseils sur la prévention en matière de remèdes.

Les propriétaires

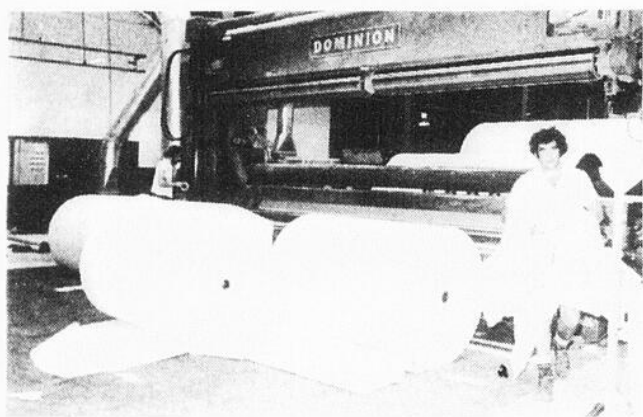
Fondée en 1964, par le Dr. J.A. Daris, la compagnie Fraserville Inc. appartient depuis quelques années maintenant à la famille composée des fils Roger, Michel et de sa fille Louise.



L'entrepôt méthodiquement disposé en rangées, îlots et tablettes pour localiser rapidement chacun des 16,000 produits qu'il contient.

*Le Parc Industriel,
une structure d'accueil à l'industrie,
génératrice de prospérité.*

Nous y participons.



L'USINE F. F. SOUCY



Société-mère
The Bato Company, Inc.
80 Field Point Road,
Greenwich, Connecticut 06830, U.S.A.
Tél.: 203-661-3344.

Usine
F.F. Soucy Inc.
conjointement avec
F.F. Soucy, Inc. et Associés
191 Delage
Rivière-du-Loup, Qué., G5R 3Z1, Canada
Tél.: 418-862-6941

Vente et siège social
Rivière-du-Loup Newsprint Ltd.
80 Field Point Road
Greenwich, Connecticut 06830, U.S.A.
Tél.: 203-661-3344

Partenaires associés
Dow Jones Newsprint Co., Inc.
22 Cortland St.
New York, N.Y. 10007, U.S.A.
Tél.: 212-285-5000

Rexfor (une société d'état québécoise)
1001 Route de l'Eglise
Ste-Foy, Québec, G1V 3V8, Canada
Tél.: 418-643-8845.

KRT

READY MIX



boul. Cartier
Rivière-du-Loup

**Le Parc Industriel,
une réalisation «concrète»
à laquelle nous serons
fiers
de nous mouler.**

405 Rivière-du-Loup 862-6963
406 Cabano

pour toute commande de béton
appelez frais virés 862-6963



La papeterie F. F. Soucy Inc. bat la marche de notre essor industriel

Historique

Déjà, en 1886, M. François Florentin Soucy mettait en opération le premier moulin de pâte mécanique de la Province de Québec, à Chemin-du-Lac, huit milles au sud de Rivière-du-Loup.

En 1963, la famille Soucy fit l'acquisition d'une machine à papier de type "fourdrinier" d'une capacité de 100 tonnes par jour et orientera sa production vers le papier-journal.

La firme BATO inc. de Greenwich, Connecticut, a acquis le moulin F.F. Soucy de Rivière-du-Loup en 1973, et dès lors, des projets ont été élaborés en vue de la mise en opération d'une seconde machine à papier-journal. La réalisation de ce projet par la Compagnie BATO fut permise grâce à une association avec les Firmes Dow Jones, une compagnie américaine, et Rexfor, une agence forestière québécoise. Ce projet d'expansion a nécessité un investissement total d'environ \$50 millions.

L'expansion de l'usine de papier-journal Soucy a produit un impact considérable sur l'économie de la ville. Cette firme fournit un emploi régulier à plus de 300 personnes de la région. Le moulin opère au rythme de 24 heures par jour et 7 jours par semaine à l'exception des congés statutaires tels que Noël, Jour de l'An, Pâques, St-Jean-Baptiste et Fête du Travail.

La mise en opération d'une seconde machine a nécessité l'établissement d'une nouvelle usine de préparation du bois comprenant un tambour-écorceur, un tamis et une déchiqueteuse. L'extension de l'usine déjà existante est nouvellement équipée d'un système de raffineurs de pâte thermo-mécanique, d'une section de nettoyage de la pâte, d'une machine à toile jumelée (Papriformer) fabriquée au Québec par Dominion Engineering, d'un atelier de réparations, d'une deuxième chaudière à vapeur, d'un service d'emballage et d'un entrepôt d'une capacité de 2,000 tonnes. Ces nouvelles installations ont permis à l'usine Soucy d'atteindre une capacité de production quotidienne de 500 tonnes de papier-journal.

De la forêt

Nous savons tous que la matière première de la fabrication du papier est le bois. Les Offices de Producteurs de bois de Ste-Anne de La Pocatière et de Rimouski et Rexfor approvisionnent le moulin en billes. Les copeaux sont livrés par des

moulins à scie des comtés de Rivière-du-Loup, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

Le quai de mesurage du parc à bois reçoit chaque jour en moyenne 50 à 75 camions de billes et 15 à 20 camions de copeaux. Le sapin baumier ainsi que l'épinette blanche et noire entrent dans des proportions respectives de 75 pour cent et 25 pour cent dans la fabrication du papier-journal.

A la salle de préparation du bois

Le parc à bois d'une superficie de 38 acres peut recevoir plus de 30,000 cordes de billes. Celles-ci sont d'abord déchargées des camions et acheminées à la salle de préparation des copeaux pour être écorcées à sec dans un tambour-écorceur rotatif. Ce procédé d'écorçage élimine la pollution de l'eau.

La déchiqueteuse, une série de puissants couteaux actionnés par un moteur électrique de 1,250 CV, transforme les billes en copeaux de 1 1/4" de long. La déchiqueteuse peut tailler jusqu'à 40 cordes de billes à l'heure.

Un tamis-vibrateur sélectionne les copeaux, il enlève le bran de scie et les gros copeaux qui seront repris dans une autre déchiqueteuse pour un second tamisage. A leur sortie des tamis, les copeaux sont empilés dans la cour à bois.

Plus de 125,000 cordes de billes seront bientôt nécessaires à l'approvisionnement de l'usine Soucy en plus des 45,000 tonnes de copeaux provenant des moulins à scie environnants.

Des copeaux à la pâte.

Du parc à bois, les copeaux sont soufflés à l'usine par un convoyeur pneumatique. Les copeaux sont ensuite lavés afin d'éliminer les saletés, le sable, etc...et passés sur un tamis afin d'enlever l'eau. Ensuite, ils sont transportés par un convoyeur pneumatique dans un silo à copeaux pour un entreposage temporaire et de là, acheminés à un tube de cuisson; cette opération prend environ deux minutes. Les copeaux sont ensuite transportés par un convoyeur type "vis sans fin" au premier stage de raffineurs, lequel est sous pression de 30 livres. De ces raffineurs, les copeaux sont de nouveau transportés par un convoyeur passant par un cyclone qui les ramène à la pression atmosphérique, et de là, ils sont amenés au 2ième stage de raffinage par un convoyeur. La pâte



1.-La Rivière du Loup
2.-Pile de bois
3.-Pile de copeaux
4.-Déchargement de copeaux
5.-Salle de préparation du bois
6.-Salle des raffineurs
7.-Centrale thermique
8.-Machines à papier
9.-Finition et entrepôt.

fabriquée à ce moment-là tombe dans un réservoir d'emmagasinement et de là est passée à la salle de nettoyage dans des nettoyeurs centrifuges et des tamis de type "Cowan". Ensuite cette pâte est transportée dans d'autres réservoirs lesquels peuvent contenir cinquante tonnes chacun. De ces réservoirs, la pâte est dirigée vers un cuvier à mélange et de là, par un procédé de nettoyage en trois phases, elle est acheminée à la caisse d'arrivée de la machine à papier.

Contrôle technique

Nous possédons deux laboratoires: un qui sert à vérifier les caractéristiques des pulpes, et l'autre pour vérifier le produit fini, déchirement, éclatement, etc...La qualité de notre produit fini est des plus avantageuse, à tel point que l'usine peut opérer sur une base continue depuis son départ en avril 1976.

Machines à papier

La première machine à papier, de type "fourdrinier", mesure 145 pouces de largeur. Après sa modernisation, elle a vu augmenter sa capacité de production moyenne à 140 tonnes par jour, à la vitesse de 1,800 ppm.

Depuis le 21 avril 1976, l'usine Soucy opère la première machine à toile jumelée (Papriformer) au monde, à produire une bonne qualité de papier avec une pâte 100 pour cent thermo-mécanique. Cette machine mesure 240 pouces et sa capacité de production moyenne est de 360 tonnes par jour, à une vitesse de 3,000 ppm.

Le procédé de pâte thermo-mécanique -Un défi à la pollution-

La deuxième machine est une mise au point des deux dernières inventions de la technique papetière: une section de formation de la feuille à toile jumelée et un système de pâte thermo-mécanique. Par ce procédé, la pollution de l'usine est réduite au minimum.

Le marché

La production annuelle de l'usine de papier-journal Soucy est d'environ 160,000 tonnes dont 15,000 tonnes sont vendues au Canada, 60,000 tonnes Outre-Mer et le reste

aux Etats-Unis. La distribution de nos produits se fait par une compagnie de vente du nom de Rivière-du-Loup Newsprint Ltd., ayant siège social à Greenwich, Connecticut.

Notre entrepôt peut recevoir six wagons de chemin de fer et possède cinq quais de chargement pour camions-remorques. Nous expédions environ 500 tonnes de papier par jour, soit par chemin de fer, camions ou bateaux.

Energie électrique

Toute l'énergie électrique est achetée de l'Hydro-Québec, propriété gouvernementale. C'est la source principale d'énergie de notre entreprise. Nous utilisons environ 60,000 H.P. par jour, ou environ l'équivalent en dépenses de 40,000 résidences familiales.

Approvisionnement d'eau

L'eau nécessaire à l'usine provient de deux conduites de la rivière du Loup à une pression en livre par pouce carré d'environ 80. Environ 5,000,000 de gallons d'eau par jour sont utilisés, la plupart desquels sont de fait retournés à la rivière. Cette quantité équivaut environ à la quantité d'eau nécessaire à quelques 25,000 résidences familiales.

Chaudière

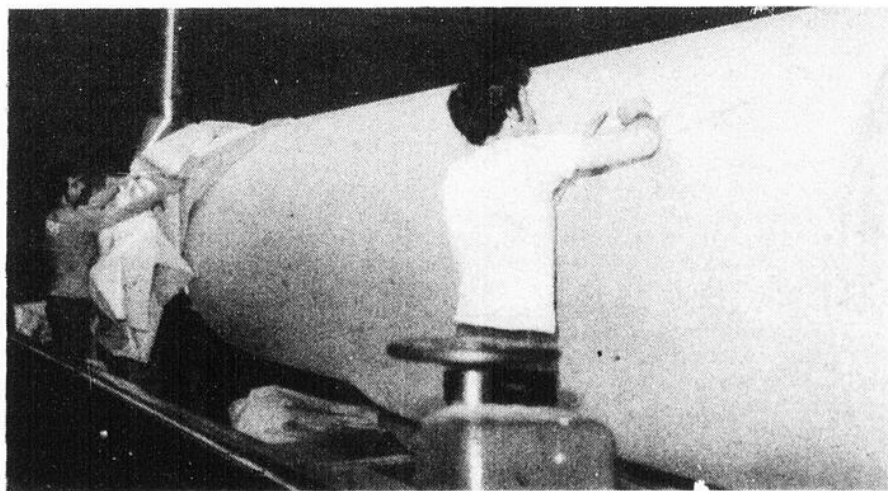
Environ 8,000 lbs. de vapeur sont nécessaires à la fabrication de chaque tonne de papier-journal. La vapeur est générée à partir de deux bouilloires, lesquelles dépensent environ 7,500,000 gallons d'huile lourde par année; ce qui représente la dépense de 10,000 résidences familiales.

Production de l'agent de blanchiment

Depuis le mois d'avril 1978, le produit utilisé pour blanchir la pâte est produit directement à notre usine à partir d'un système de Génération au Borol.

L'unité de Génération au Borol est un système spécial conçu pour produire de l'Hydrosulphite de sodium.

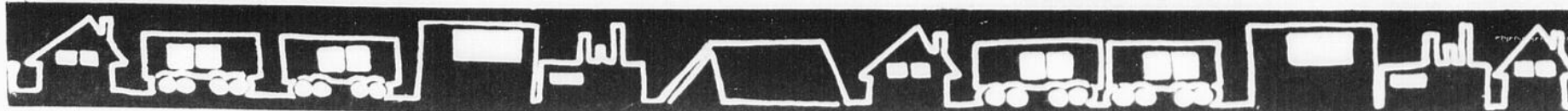
Les trois produits chimiques de base sont transportés à notre usine par chemin de fer dans des wagons-citernes.



**Ouverture officielle
de
Alphonse Lepage Inc.
le 7 juin**



**Une entreprise bien de chez-nous
en pleine expansion**



L'industrie Alphonse Lepage Inc.:

Une entreprise en croissance

[B.B.]—Après trois mois d'opération dans le parc industriel municipal de Rivière-du-Loup, l'industrie Alphonse Lepage Inc., manufacturière de portes et fenêtres, profite déjà des avantages de sa relocalisation à cet endroit.

Son propriétaire-gérant, M. Jean-Pierre Lepage, estime qu'il devra s'écouler un ou deux mois encore avant que soit terminée pour le personnel, l'adaptation aux nouveaux locaux industriels dans lesquels celui-ci accomplit maintenant son travail journalier.

-Relocalisation avantageuse-

Au chapitre des avantages reliés à la relocalisation, il faut d'abord mentionner la possibilité d'en arriver à un agencement planifié des

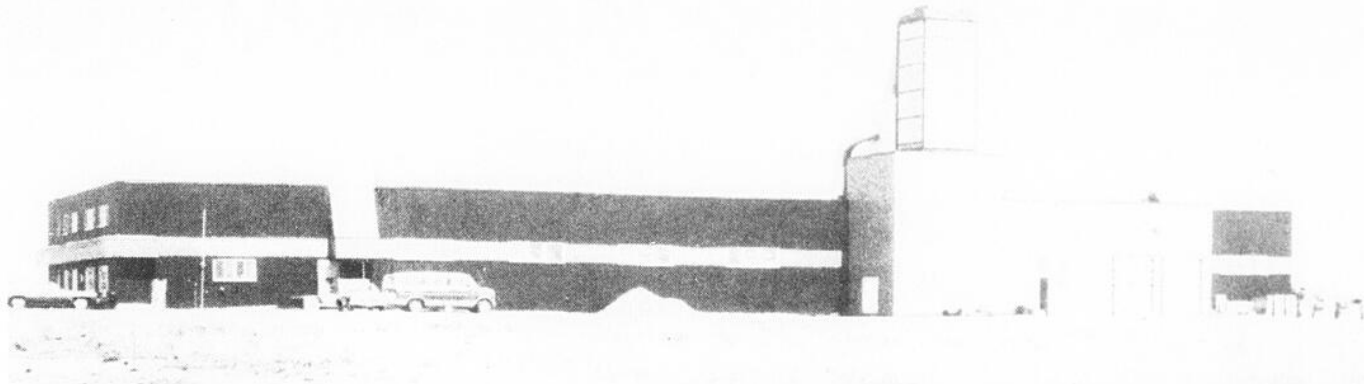


M. Jean-Pierre Lepage.

lignes de montage, ce qui accélère la production, et en même temps, la livraison du produit fini à la clientèle de l'entreprise.

Un autre atout favorable à l'industrie Alphonse Lepage Inc. depuis sa relocalisation dans le parc industriel de Rivière-du-Loup la disponibilité de vastes terrains pouvant être acquis pour de futurs agrandissements des locaux actuels, de l'entreprise, advenant une nouvelle phase d'expansion.

Avantageux aussi, est le fait que le terrain sur lequel a été construite l'usine, de même que toute la zone environnante, sont à vocation exclusivement industrielle. Ce qui a pour conséquence d'éliminer pour la direction et le personnel de cette entreprise les contraintes pouvant résulter, surtout pour la population d'un quartier, de la présence d'une usine en opération dans un secteur à vocation résidentielle. Dans le cas d'Alphonse Lepage Inc., la relocalisation de cette industrie dans le parc industriel a fourni à son propriétaire l'occasion de construire une usine plus vaste, qui offre



L'extérieur de l'usine Alphonse Lepage Inc.

des possibilités d'accroissement du nombre des employés sans pour autant réduire l'espace individuel dont chacun a besoin pour travailler à l'aise et fournir un rendement maximum.

-Expansion en cours-

C'est au cours du mois de décembre 1977 que l'entreprise Alphonse Lepage Inc. a transporté sa machinerie et son personnel dans sa nouvelle usine du parc industriel de Rivière-du-Loup. Le début des opérations à cet endroit remonte au commencement de mars.

Un des objectifs de la relocalisation d'Alphonse Lepage Inc. était l'expansion de cette industrie, et l'accroissement de sa production.

Avant la relocalisation, l'usine limitait sa production aux portes et fenêtres. La nouvelle usine du parc industriel a permis de mettre en place quatre lignes de production, desquelles sortent des fenêtres à battants, des portes-persiennes, des fenêtres panoramiques coulissantes, et une ligne entièrement nouvelle, des portes de garage à panneaux pliants avec ferrures au complet.

Cette plus grande diversification de la production a amené la création de cinq nouveaux emplois.

Parallèlement, un effort de marketing a donné comme résultats un accroissement du nombre de clients d'Alphonse Lepage Inc., particulièrement dans les régions de Rimouski et du Nord du Nouveau-Brunswick. Cette clientèle nouvelle achète surtout des portes et fenêtres.

Il est à prévoir que d'ici l'automne

1978, l'usine atteindra son premier palier d'expansion, avant que soit mise en route une nouvelle étape de croissance de cette industrie.

Dans un proche avenir, soit d'ici un an, viendront s'ajouter à l'usine deux entrepôts. Le premier logera le bois et les autres accessoires entrant dans la fabrication des portes et fenêtres. Le second bâtiment servira à l'entreposage de la production prête à être écoulee sur les marchés.

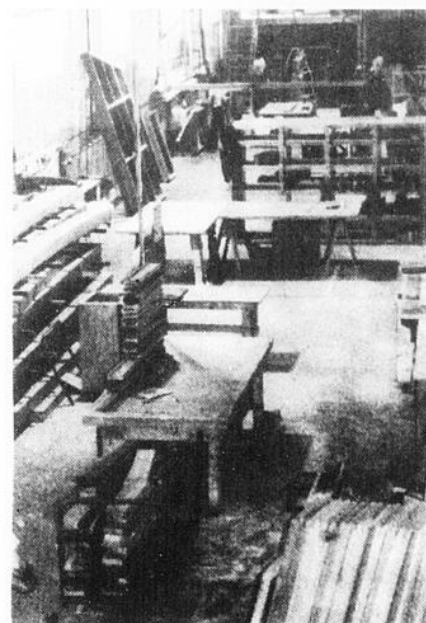
-Usine très moderne-

Rappelons que c'est en juillet 1977 qu'avait débuté la construction de la nouvelle usine d'Alphonse Lepage Inc., laquelle représente un investissement de \$500,000. Il s'agit d'un bâtiment moderne et fonctionnel de 80 pieds de façade par 250 pieds de profondeur. En plus du rez-de-chaussée, où sont localisées les lignes de production, un second plancher de 34 pieds par 80, construit dans la partie avant de l'usine, est occupé par les bureaux d'administration et quelques pièces de machinerie.

A noter que l'espace de plancher utilisable est de 22,270 pieds carrés.

Au rez-de-chaussée, en plus de l'espace réservé à la machinerie de transformation du bois en portes, fenêtres, persiennes intérieures et lattes, on trouve des locaux abritant la salle d'échantillons, le bureau des comptables, le bureau des commandes, le magasin de quincaillerie et de pièces pour portes et fenêtres, de même qu'une spacieuse salle d'attente.

La nouvelle usine a été érigée sur un emplacement de 600 pieds par 200 pieds, dont une partie sert à



Une ligne de production.

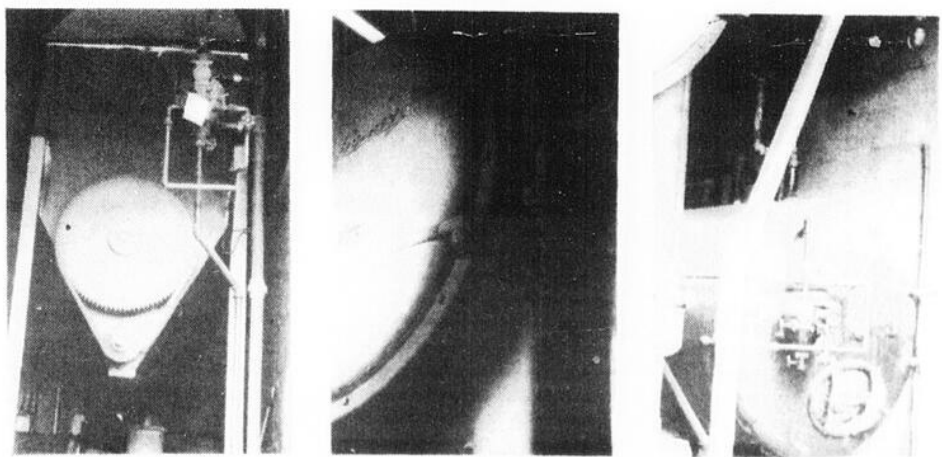
l'entreposage du bois à des fins de séchage primaire. L'entreprise détient en outre une option sur un terrain adjacent de 100 pieds par 600 pieds. Rappelons que l'industrie Alphonse Lepage Inc. a été fondée en 1953 par M. Alphonse Lepage. Dès ses débuts, elle s'est spécialisée dans la fabrication de portes et fenêtres panoramiques, en réparations générales et dans le séchage du bois.

En 1953, elle procurait du travail à cinq employés. A la mi-mai 1978, le nombre d'employés était de vingt-neuf. Il devait atteindre trente-six d'ici la fin de juillet prochain. Ces chiffres permettent de juger de l'expansion de l'entreprise.

Systeme anti-pollution perfectionné

Pour l'entreprise Alphonse Lepage Inc. la relocalisation a été l'occasion de solutionner le problème de la pollution, grâce à la mise en place d'un système d'élimination des déchets à des fins de production d'énergie.

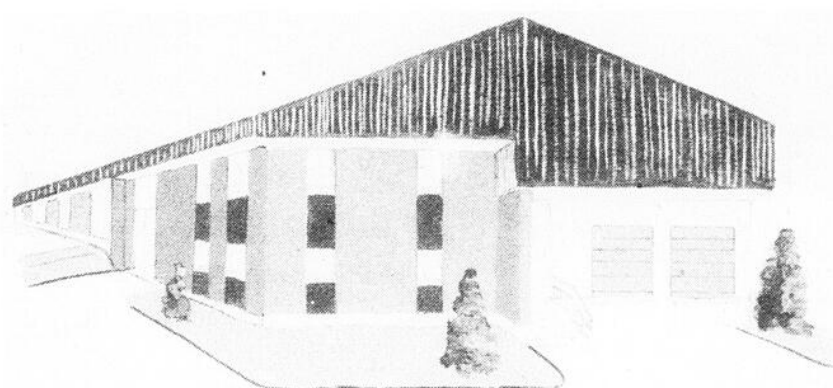
Grâce à ce système, les employés d'Alphonse Lepage peuvent travailler dans des conditions de santé industrielle parfaites, l'air à l'intérieur de l'usine étant exempt de poussière. Chaque machine-outil des lignes de production est pourvue d'un tube d'aspiration des résidus de bois et du bran de scie. Ces tubes conducteurs sont eux-mêmes reliés à une tubulure maîtresse à soufflerie qui dirige les déchets vers un contenant métallique d'où ces déchets sont ensuite convoyés dans un brûleur à copeaux pour combustion instantanée. C'est la chaleur produite par cette bouilloire, alimentée à même les déchets de l'usine, qui sert au chauffage du bâtiment et des entrepôts de séchage du bois. Quant à la vapeur de la bouilloire, après sa reconversion en eau elle est emmagasinée dans un réservoir de condensation, pour servir à nouveau. A noter que toute la section thermique et le système d'aspiration des déchets sont entièrement automatisés et ne requièrent aucun opérateur. Même la fumée rejetée à l'extérieur par la cheminée est filtrée pour en éliminer les éléments polluants.



Une époque révolue s'ouvre sur l'expansion d'aujourd'hui, pour demain



Hier



Demain

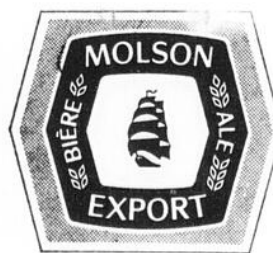
Yvon Lebrun

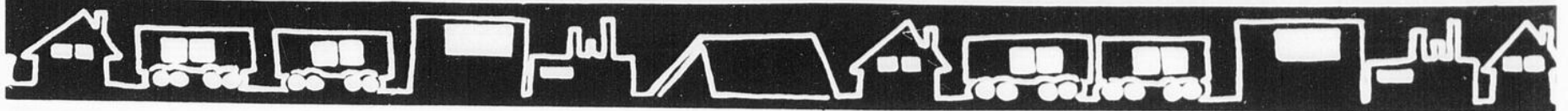
VOTRE AGENT MOLSON

862-2186



Avec un choix
pareil, c'est facile
de bien vous servir!





Yvon Lebrun (Molson)

Dernière recrue du Parc Industriel

Après avoir fait un estimé comparatif des coûts pour se relocaliser à divers endroits du Grand-Rivière-du-Loup, Yvon Lebrun, agent Molson, choisissait le Parc industriel, le reconnaissant comme le plus avantageux à tout point de vue.

C'était en novembre dernier, aujourd'hui, le nouvel édifice est en voie de construction dans le Parc entre la firme Goscobec et la Plaza industrielle de la Caisse d'entraide économique.

Il s'agira d'un entrepôt, garage



LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. Yvon Lebrun.

avec bureaux d'administration et salles de réception qui sera aménagé à l'intérieur des murs de 70 par 160 pieds.

L'investissement pour ce faire est estimé à \$400,000.00 et générera un ou deux nouveaux emplois plus particulièrement au service d'entretien des camions de la flotte.

L'ancien local à l'extrémité de Lafontaine était devenu trop exigu

et sa proximité du chemin de fer n'était plus un atout puisque aucun transport de bière ne s'effectue aujourd'hui par rail. Des camions-remorque assurent le transport des centres de production aux points de distribution comme ici, M. Yvon Lebrun. Le territoire couvert par l'agent Lebrun correspond approximativement au Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata.

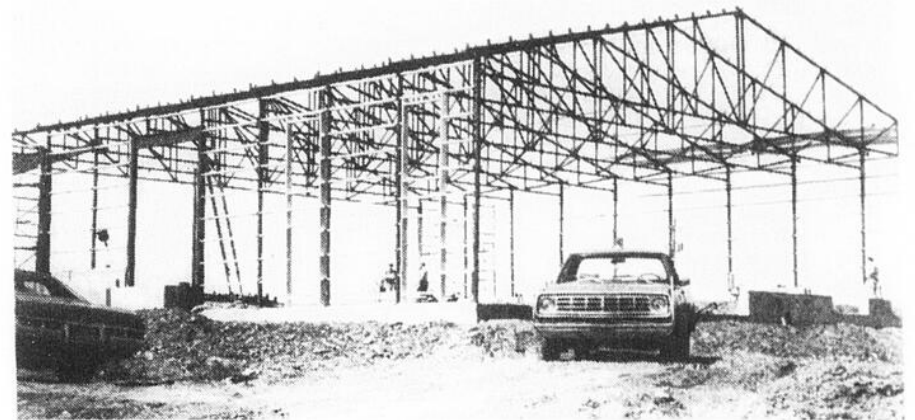
L'entreprise emploie environ 18 personnes réparties comme suit: 1 à la représentation, 10 à la vente, 1 à l'administration, 1 à l'entrepôt, 5 à la livraison.

Historique

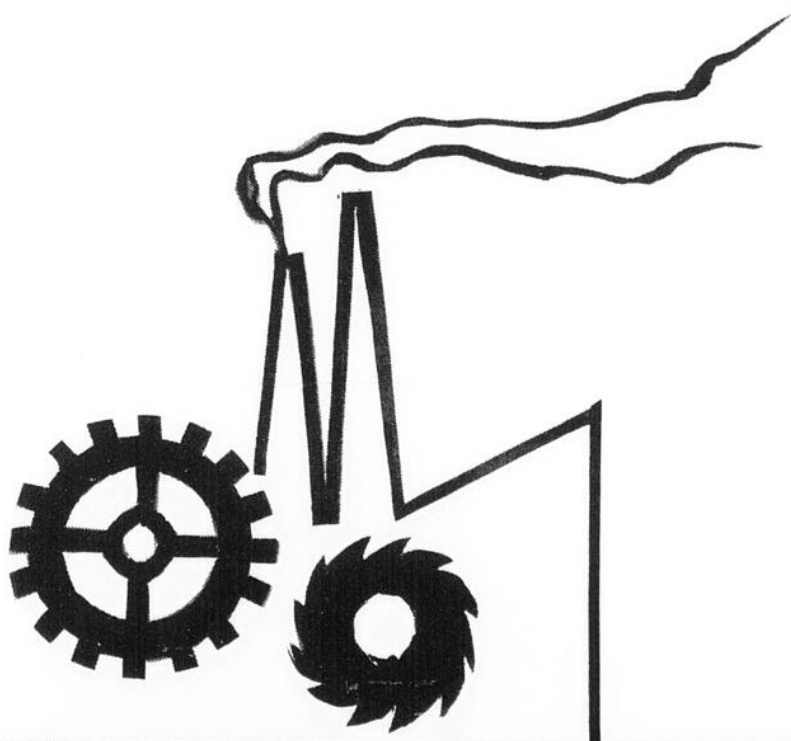
Fondée en 1932 par Louis-Philippe Lebrun, la firme L.P. Lebrun obtenait alors l'agence Molson pour la région. Depuis lors, l'entreprise a grossi passant d'un entrepôt à l'intérieur de la résidence de M. Lebrun jusqu'à un second sur la rue Amyot alors que la décision de construire s'imposait. A cette époque déjà, Yvon Lebrun, fils unique de Louis-Philippe, s'impliquait activement dans l'entreprise et dirigeait la construction du 645 Lafontaine. C'était en 1966 environ, depuis lors, le chiffre d'affaires, a quintuplé, le volume a suivi la même courbe c'est pourquoi à l'automne dernier, L.P. Lebrun Ltée décidait de se relocaliser et optait pour le Parc industriel. Récemment une modification a été apportée au nom de la compagnie qui désormais s'appellera Yvon Lebrun Ltée.



La levée de la première pelletée de terre sur le chantier de construction.



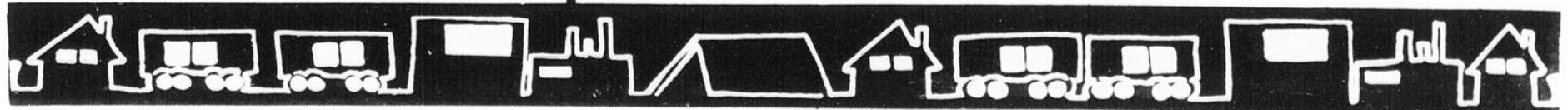
La construction s'échafaude rapidement dans le parc industriel.

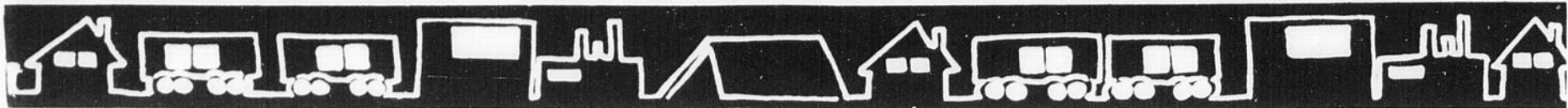


Le développement industriel est la bougie d'allumage de l'expansion économique d'une ville et d'une région.

En effet, l'industrialisation crée des emplois, un pouvoir d'achat, apportant dynamisme et vitalité à tous les autres secteurs de l'économie locale et régionale.

Le décollage industriel de Rivière-du-Loup est bien amorcé. Il appartient maintenant aux leaders et à la population de faire en sorte qu'il se poursuive et s'accélère.





Activités "Para-industrielles" susceptibles d'être localisées dans les parcs industriels

1-La notion de centre communautaire.

Aujourd'hui, on admet de plus en plus la nécessité de trouver dans les parcs industriels un centre communautaire ou de services destiné aux usagers du parc, aussi bien employeurs qu'employés ou même clients. Le M.I.C. est favorable à cette idée considérant le concept de centre communautaire comme intimement lié au fonctionnement de l'industrie. Il semble cependant difficile de financer, prouver la rentabilité et dénicher les promoteurs de tels établissements.

Ces centres communautaires de services pourraient regrouper à l'intérieur d'une ou plusieurs bâtisses sises dans une aire continue bien délimitée dans le plan d'aménagement des services, tels: banque, cafétéria ou autre établissement de restauration, bureau de médecin, service de sécurité (pompiers), salles de réunions, équipements récréatifs primaires, bureau du commissaire, salles de montre, service de photocopie, ordinateurs, commerces de petite taille (salon de barbier, tabac, pharmacie), le tout à l'intention des usagers du parc. Le concept de centre communautaire peut même s'accommoder de la présence d'un complexe hôtelier majeur s'il y a carence d'un tel établissement dans l'agglomération ou le voisinage du parc. Une zone de verdure avec des plans d'eau peut aussi s'associer à l'ensemble.

L'implantation des services complémentaires au parc industriel devrait dépendre du dynamisme des industriels qui s'y établiraient. C'est à eux que reviendrait la prise en charge de la réalisation de ce projet. Un exemple intéressant en ce sens a été réalisé avec succès dans le parc industriel de la Ville Nouvelle de Trappes en France. La réalisation de ce projet a été possible grâce à la collaboration des industriels installés dans le parc. Ceux-ci sont en effet invités à verser des fonds à leur association inter-entreprise de façon à en assurer le financement et en faciliter l'accès à leurs employés.

Pour s'assurer que le parc industriel gardera sa vocation première, il est bien entendu que tous ces services devraient être circonscrits et être regroupés dans un espace planifié et délimité à ces fins. On devra absolument éviter leur éparpillement dans le parc ce qui aurait pour conséquence la perte inutile d'espace pour fins industrielles et l'évolution presque inévitable du parc vers une vocation commerciale. Ce type de centre est déjà admis dans plusieurs parcs industriels américains et européens. La firme URBEC recommande un projet du genre dans son étude "Parc industriel, Ville de Mont-Joli, 1972".

2-Entreprises non industrielles pouvant créer des incompatibilités avec le voisinage.

Ce secteur comprend deux types d'activités distinctes: les activités non industrielles directement liées au fonctionnement de l'industrie (transport, entrepôts, etc...) et les activités non industrielles qui sont incompatibles avec les zones résidentielles.

Avant de prendre une décision à savoir si on accepte ou non ces

activités dans un parc industriel, il serait bon de détailler certaines de celles-ci dont la nature est à notre avis plus difficile à cerner.

*Pépinières

C'est une activité fortement consommatrice d'espace et liée au domaine commercial ou agricole. Son champs d'action touche l'aménagement paysagé et le reboisement. A cause de la nature particulière de cette activité, nous croyons qu'elle devrait être exclue des zones industrielles et plutôt incluse dans les zones agricoles. A la rigueur un entrepreneur paysagiste pourrait se localiser à l'intérieur d'un parc sur des terrains à faible capacité portante ou difficiles à vendre.

*Cour de ferraille

Les parcs ou terrains industriels à cause de leur rôle comme outil de planification urbaine se doivent de concentrer dans un espace donné des entreprises de nature industrielle et para-industrielle normalement incompatibles avec le milieu résidentiel. Suivant ce principe, la cour de ferraille y a sa place.

Cependant, si on tient compte de la qualité des infrastructures aménagées dans les parcs industriels et du rôle de ces parcs en tant qu'outil de promotion du développement industriel, l'environnement interne se doit de rencontrer certains standards qualitatifs. En ce sens, nous pouvons dire que la cour de ferraille, à cause de son impact négatif sur l'environnement et de la sous-utilisation des infrastructures et de l'espace qu'elle implique, cadre mal avec un "parc industriel", tel que défini par opposition avec "terrain industriel".

Devant ces arguments pour et contre la présence des cours de ferraille dans les parcs industriels, il nous apparaît que la solution réside dans le concept d'aménagement même du parc qui aura été retenu par la municipalité et le M.I.C. Si le zonage approuvé admet de telles entreprises dans un secteur donné et dans des conditions données, alors la question sera tranchée.

Il nous a été donné de visiter certains parcs industriels contenant des cours de ferraille. On ne peut pas dire que l'impression qui nous en est restée soit favorable. Pour cette raison, nous pensons que les conseils municipaux devraient y réfléchir longtemps avant d'autoriser de tel usage. A la rigueur, ce type d'activité ne devrait être accepté que s'il doit pourvoir aux besoins d'une industrie déjà en place. En définitive, on peut dire que cette activité est admissible mais qu'elle est aussi très peu recommandable.

*Buanderies et nettoyage à sec

Il existe deux catégories de buanderies: celles dites de service où les usagers vont porter et chercher leurs vêtements à un comptoir et celles que nous qualifions d'industrielles où la réception et la livraison se fait à l'aide d'une flotte de camions. Cette deuxième catégorie répond au critère qui fait qu'elle engendre le déplacement de plus d'employés que d'usagers. C'est pour cette raison que nous sommes favorables à son implantation dans les parcs industriels.

*Récréation commerciale [Ciné-parc, hippodromes, etc...]

Ces activités permettent un usage nocturne des infrastructures. Par contre, elles demandent des terrains passablement grands. Parce que ces activités n'entretiennent aucune relation avec l'industrie et qu'elles pourraient se développer (espace) aux dépens de celle-ci, nous sommes défavorables à leur implantation dans les parcs industriels. Les municipalités devraient plutôt prévoir des zones de terrains où elles pourraient référer les promoteurs de ce genre d'activités ou les intégrer dans les zones récréatives.

*Antennes de communication

Pour éviter les risques d'interférences, il est préférable que ces services soient localisés ailleurs. De toute façon, ces services sont toujours admis dans les zones agricoles ou forestières. Ils pourraient être intégrés au parc à condition que ses promoteurs ne fassent pas de demandes spéciales pour que les industries ne produisent pas d'interférences.

*Incinérateurs

A première vue, cette activité n'a aucun lien avec l'industrie. Il s'agit tout au plus d'un service municipal au profit de la collectivité qui engendre un camionnage important. Par contre, si on introduit la notion de recyclage de l'énergie, on constate qu'il serait intéressant d'admettre cette activité à l'intérieur d'un parc industriel parce qu'elle pourrait constituer une source d'énergie utilitaire pour l'industrie. On pourrait alors intégrer l'incinérateur dans le groupe d'activités liées à l'industrie.

*Extraction de matières premières

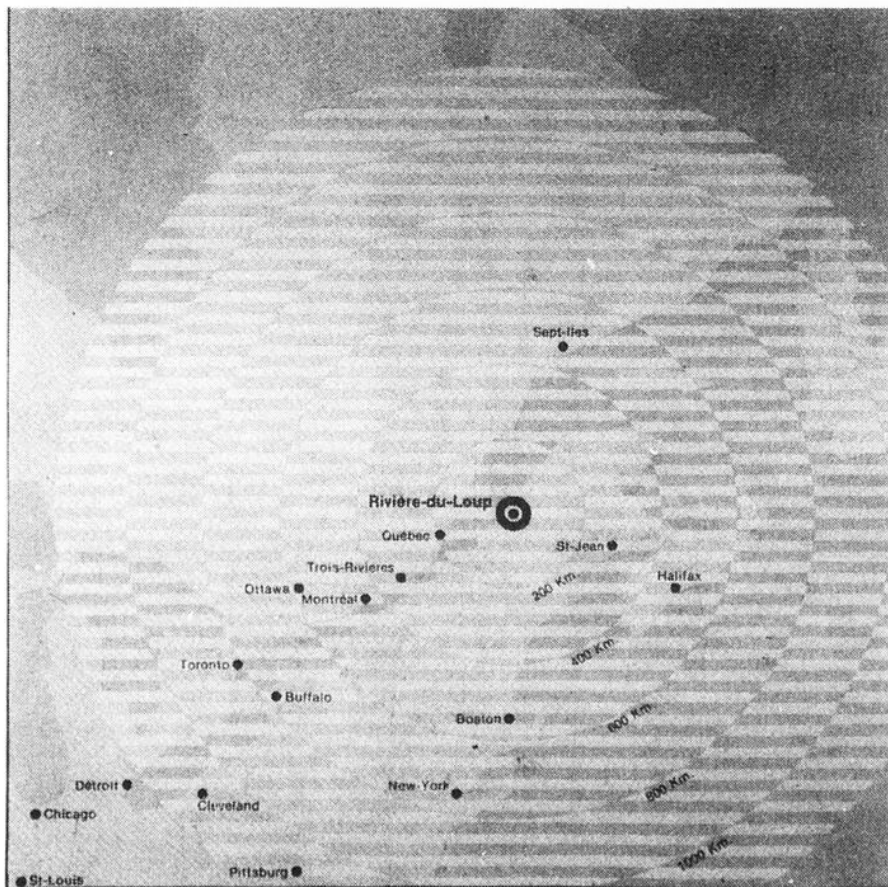
Si on fait référence à la problématique, il y est fait mention que le terme industrie devra y être rigoureusement défini de façon à le limiter au secteur secondaire et au domaine de la transformation. L'ex-

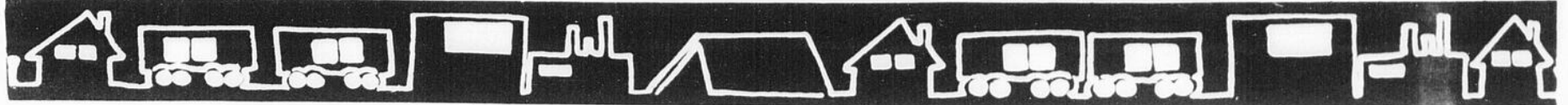
traction appartient au domaine de l'industrie primaire, elle ne tombe donc pas sous la responsabilité du ministère dans l'administration de la Loi des Fonds industriels. On comprendra aisément que l'on ne peut pas localiser ce genre d'activité n'importe où à cause de la contrainte "disponibilité de la ressource". Cette activité étant généralement consommatrice de grand espace, si toutefois il s'adonnait qu'on découvre un gisement quelconque à l'intérieur des limites d'un parc industriel, compte tenu des dispositions de la nouvelle loi, la meilleure solution serait de soustraire ce terrain à la juridiction de la Loi des Fonds industriels et de le rezoner en fonction de sa particularité.

*L'entreposage en vrac

Ce type particulier d'entreposage pourrait être accepté dans les limites d'un parc industriel pour plusieurs raisons. Premièrement, les matières entreposées peuvent être directement liées au fonctionnement de d'autres industries. Il peut occasionner beaucoup de camionnage, il peut consommer beaucoup d'espace et finalement, avoir une valeur inesthétique s'il est intégré à l'intérieur d'un autre type de zone. Tout comme la cour de ferraille, l'entreposage en vrac peut grandement détériorer l'image d'un parc industriel.

Dans l'ensemble, les activités listées dans le tableau de la page 18, sauf les exceptions citées dans le texte, sont admissibles dans les parcs industriels municipaux. Il est sûr que les entreprises liées à l'industrie s'inscrivent mieux que les autres dans l'esprit de la Loi des Fonds industriels. Cependant, à cause de la dimension "outil de planification urbaine" inhérente à cette loi au parc industriel, il nous apparaît logique de tolérer les activités compatibles avec une zone industrielle sans être liées directement à l'industrie. Il faut tout de même éviter une sous-utilisation des infrastructures de services mises en place.





Le potentiel de Rivière-du-Loup

Industrie.

L'industrie manufacturière de Rivière-du-Loup est diversifiée. En effet, on n'y trouve pas moins de 12 groupes industriels. La fabrication de papier et de pâte de bois, l'industrie du textile, l'industrie métallique et celle des aliments et boissons comptent parmi les plus importants groupes. On note avec intérêt un essor nouveau et dynamique dans les secteurs vitrierie et fonderie.

La cité de Rivière-du-Loup, avec près de 45% des entreprises manufacturières et 70% des travailleurs

du comté, s'affirme comme étant le centre industriel régional. A cet effet, elle reçoit la majeure partie des investissements. Ces derniers servent à l'expansion des industries en place de même qu'à la création de nouvelles entreprises. Au cours des trois dernières années, les investissements se sont chiffrés à \$57,000,000, créant ainsi 330 nouveaux emplois.

Infrastructure industrielle

Des investissements de l'ordre de \$3,000,000, seront complétés dès l'été 1976, pour doter la région

d'infrastructures industrielles. Un parc industriel des plus modernes, d'une superficie de plus de 4,000,000 de pieds carrés, est aménagé depuis la fin de l'année 1975. On y retrouve tous les services nécessaires à une expansion industrielle bien planifiée. Celui-ci sera pourvu des services ferroviaires dès l'automne 1976. En plus d'une voie d'accès moderne vers la cité, le parc industriel se situe le long de la future voie de ceinture devant relier dans la direction Nord-Sud, la Transcanadienne à la Transgaspésienne.

Usine de filtration

La cité de Rivière-du-Loup vient de se doter d'une usine de filtration

d'une capacité de 4,000,000 de (8,000,000 de gallons par jour pour la deuxième phase) avec une pression de 100 livres par pouce carré.

Conçue selon les plus récentes techniques de traitement d'eau, dotée d'équipements des plus modernes tels que flocculateur, bassin de sédimentation à tubes, filtres doubles média, instrumentations turbidimètres ozoneur, l'usine peut fournir à ses usagers une eau de qualité supérieure à tous les standards établis par l'A.W.W.A et les services de protection de l'environnement de la province de Québec.

Par ailleurs, le débit minimum de la rivière du Loup est de 53,000,000 gij en eau industrielle.

L'Entente Canada-Québec c'est quoi?

C'est un programme d'assistance financière s'adressant au Québec et à ses agents afin de leur permettre d'installer ou de rendre adéquates les infrastructures d'accueil à l'industrie et d'installer les infrastructures essentielles à la réalisation de projets industriels.

Problématique et objectifs.

Conformément à l'Entente-cadre de développement, le Canada et le Québec sont convenus de collaborer en vue de réaliser certains objectifs de développement économique.

La réalisation des objectifs généraux définis dans l'Entente-cadre signée le 15 mars 1974, tout en étant inscrite dans le cadre ordinaire des politiques et programmes des deux gouvernements, recevra une impulsion additionnelle par la mise en oeuvre des dossiers de développement conformes aux priorités sectorielles et régionales énoncées à l'Annexe "A" de l'Entente-cadre. Ceci s'inscrit aussi dans la suite logique des efforts du gouvernement du Québec dans la création et la consolidation de commissariats industriels, dans la rationalisation et le développement de parcs industriels adéquats.

Des efforts seront aussi consentis pour répartir la croissance économique parmi les diverses régions de l'espace québécois de façon à atteindre un meilleur équilibre urbain et à réduire les inégalités régionales.

Le développement d'entreprises sur un territoire donné peut cependant imposer directement au Québec ou à ses agents un fardeau tel que la mise en place de tous les services reliés au développement de ces entreprises serait compromise. La présente Entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles se veut une solution à de telles éventualités.

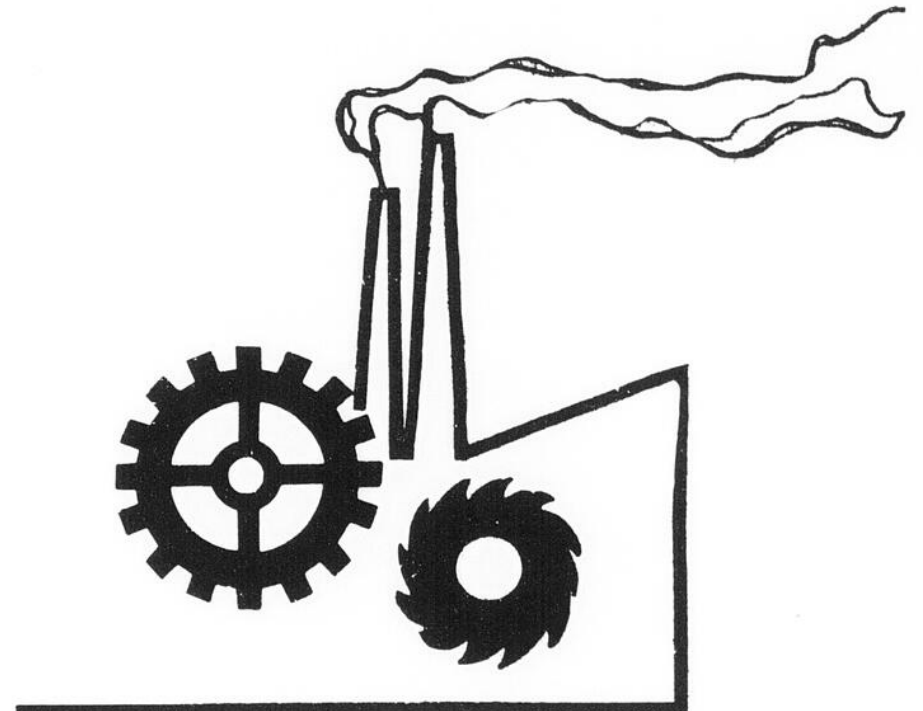
Le premier volet de cette Entente auxiliaire permet d'accorder directement au Québec ou à ses agents une aide financière afin de parfaire leurs installations existantes de parcs industriels et/ou afin de procéder à l'aménagement de terrains industriels pour en faire un nouveau parc industriel. Afin d'éviter un éparpillement qui pourrait compromettre les chances de dé-

veloppement de l'ensemble du Québec et, compte tenu des facteurs modernes de localisation, l'effort sera axé sur un nombre limité de centres urbains qui seront développés en fonction de leurs potentialités.

Les métropoles régionales du Québec, qui constituent déjà ou peuvent devenir des pôles de développement, se doivent de posséder de grands parcs industriels, puisque, par leur propre pouvoir d'attraction, ces zones sont capables d'attirer des entreprises qui débordent un marché purement local. Le rôle de ces métropoles régionales sera ainsi renforcé afin que celles-ci atteignent un niveau de développement suffisant pour engendrer un processus de croissance autonome, susceptible de consolider et/ou d'accélérer le développement économique de leur région.

La répartition de la croissance économique parmi les diverses régions de l'espace québécois ayant entre autres buts l'obtention d'un meilleur équilibre urbain et la réduction des inégalités interrégionales, il est aussi nécessaire, compte tenu des facteurs modernes de localisation industrielle, de s'appuyer sur un réseau d'agglomérations de moyenne importance. Les métropoles régionales, qui constituent déjà ou peuvent devenir des pôles de développement, doivent aussi s'appuyer sur ce réseau d'agglomérations de moyenne importance pour assurer leur rayonnement.

Ces agglomérations de moyenne importance doivent présenter un ensemble de caractéristiques propres à provoquer ou à soutenir la croissance économique en complémentarité avec la métropole régionale, soit en termes de fonction régionale, de population de l'agglomération ou de la zone d'influence, du degré d'équipement et de services, de la valeur des ventes au détail, de la présence de main-d'oeuvre qualifiée et de la possibilité d'investissements dans la transformation. Les investissements prévus aux termes de la présente Entente, en fonction des critères ci-devant énumérés, n'enlèvent pas la nécessité de création, dans les autres agglomérations, de zones industrielles à fonction urbanistique sous l'égide de la Loi des fonds industriels.



La Main d'oeuvre du KRT

La masse de main-d'oeuvre de la région (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata) K.R.T. est évaluée à près de 32,000 personnes dont environ 70% sont des hommes.

Le taux annuel moyen de croissance entre 1961 et 1971 était de 65% alors qu'en 1975 il se situe aux alentours de 52%. Le pourcentage de population adulte par rapport à la population totale augmentera donc au cours des prochaines années, ce qui pourrait accentuer davantage le mouvement migratoire de nos travailleurs.

Dans la région K.R.T., la population active se chiffre aux alentours de 32,000 travailleurs. La proportion de la main-d'oeuvre féminine est de 30% comparativement à 27% pour le Québec.

La région du K.R.T. contient la plus grande concentration de main-d'oeuvre dans le Bas St-Laurent-Gaspésie.

La structure de la main-d'oeuvre

selon l'industrie de la région se divise ainsi: 22% dans le primaire, 13% dans le secondaire et 65% dans le tertiaire. Il faut cependant souligner que quelques récents investissements importants dans le secteur manufacturier pourraient diversifier la structure industrielle de la région.

Le pourcentage du taux de participation (i.e. population active en fonction des 15 ans et plus) est de 48%.

La région du K.R.T. possède donc une abondante main-d'oeuvre féminine et masculine. Sa structure de main-d'oeuvre, en constante évolution, raffermira encore plus la stabilité connue de ses travailleurs.

La structure occupationnelle de la région en fait un bassin de main-d'oeuvre intéressant pour les industriels car on retrouve environ 35% des travailleurs dans les groupes spécialisés et semi-spécialisés.

